



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

---

**Secrétariat Général**  
**LS/KP/SC**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

-----

*Monsieur Bernard COMBES :* « Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous avons donc, ce soir, un Conseil Municipal lié au débat d'orientations budgétaires.

Nous avons un certain nombre de pouvoirs qui ont été donnés : Christine DEFFONTAINE à Christiane MAGRY, Stéphane BERTHOMIER à Christèle COURSAT, Serge HULPUSCH à Sylvie CHRISTOPHE, Michel BREUILH à moi-même, Sébastien BRAZ à Michel BOUYOU et Micheline GENEIX à Raphaël CHAUMEIL.

Il convient de désigner le secrétaire de séance. Ce sera l'éternel jeune présent à nos côtés, Clément VERGNE.

Il faut également approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 décembre dernier. Est-ce qu'il requiert votre approbation ou est-ce qu'il y a des observations ?

Non ? Il est donc considéré comme adopté.

Nous allons passer aux affaires à délibérer. »

## **AFFAIRES A DELIBERER**

### **-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

#### **TRAVAUX-**

*Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS*

#### **1- Approbation de l'avenant n°4 au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle**

Depuis 2015, le Département a fait de l'aide aux collectivités une des priorités de son action pour aménager le territoire, améliorer le cadre de vie des Corrèziens et soutenir l'économie et l'emploi en Corrèze.

Ainsi, dans l'objectif d'apporter aux Communes et aux Intercommunalités une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements de leurs projets, le Département a mis en place une contractualisation triennale depuis 2018. Sur la période 2018-2020, le Département a mobilisé une enveloppe de 39 millions d'euros. Ensuite, cette dynamique s'est poursuivie sur la période 2021-2023 avec un engagement renforcé à hauteur de 48 millions d'euros. Sur les années 2021-2022, 22 millions d'euros d'aides départementales ont été mobilisées par les collectivités pour conduire 1450 opérations.

Fort du bilan des deux contractualisations précédentes, le Département, 1<sup>er</sup> financeur des collectivités corrèziennes, a donc souhaité poursuivre dans la continuité sa politique contractuelle et conforter financièrement l'investissement en Corrèze.

De ce fait, par délibération du 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Tulle a approuvé le Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 formalisant les engagements financiers du Conseil Départemental.

Au regard des nouvelles opérations portées par la Ville et de l'évolution du plan pluriannuel d'investissement, la Ville a approuvé un avenant 1 par délibération du 3 octobre 2023 et un avenant 2 par délibération du 11 mars 2025, actant un redéploiement des financements attribués à la Ville sur différents projets.

Au regard de l'évolution des travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé, le 16 mai 2025, l'intégration au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 de l'opération afférente aux travaux complémentaires sur l'opération de restructuration des places Maschat et Roosevelt

Par courrier du 27 juin 2025, la Ville a informé le Département que dans le cadre du réajustement du plan pluriannuel d'investissement, certains projets seraient abandonnés et que la Ville envisageait la réalisation de nouvelles opérations. Ainsi, la Ville a sollicité un redéploiement de l'ensemble des subventions allouées et non sollicitées vers les opérations nouvellement envisagées.

Au vu de ces nouvelles demandes, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé, le 5 décembre 2025, l'intégration au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 des opérations suivantes portées par la Ville de Tulle :

- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- Réaménagement de l'avenue Bastille
- Mise en sécurité du Centre Culturel et Sportif
- Rénovation intérieure du Conservatoire à Rayonnement Départemental (Tranche 1)
- Démolition d'un immeuble rue du Canton
- Aménagement rue du Docteur Ramon
- Aménagement de la nouvelle entrée de l'Hôpital
- Ecole maternelle Turgot : rénovation des avant-toits
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Lauthonie
- Réhabilitation des points d'ancrages des illuminations de Noël

Afin de formaliser les engagements financiers du Conseil Départemental pour ces nouvelles opérations, un avenant 4 au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 a été transmis par le Département.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant 4 au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.**

APPROUVE à l'unanimité

## **2- Demandes de subventions au titre de la DETR pour le financement des opérations suivantes :**

### **a- Aménagement du Parking Jouve**

En février 2027, la Ville de Tulle va lancer des travaux d'aménagement de l'avenue Victor Hugo. Le verdissement de cette voie va impliquer la disparition d'une cinquantaine de places de stationnement qu'il convient de compenser sur un périmètre proche.

La commune de Tulle a ciblé en 2020 un îlot bâti dans l'avenue Victor Hugo (du 44 au 50) en vue d'une opération de restructuration.

La Ville de Tulle et l'EPFNA, pour le compte de cette dernière, ont, à cette fin, acquis l'ensemble des immeubles constituant cet îlot.

#### Les objectifs :

- Démolition des immeubles

- Création d'un parking de 46 places de stationnement
- Désimperméabilisation et végétalisation en créant une cohérence d'aménagement avec l'Avenue Victor Hugo
- Aménagement d'un espace en bord de rivière, lieu de flânerie et de repos

Projet d'aménagement :

- Démolition des immeubles
- Remblaiement de la surface déconstruite tout en conservant une légère pente vers la rivière
- Confortement du parking côté rivière par l'implantation de gradins qui serviront également d'espace de repos, de salon urbain pour les citoyens
- Aménagement de 46 places de stationnement desservies par une voie de circulation à double sens
- Création d'une allée centrale piétonne qui conduira en bord de rive et aux véhicules garés
- Désimperméabilisation et végétalisation :
  - o Création d'espaces verts
  - o Plantation d'arbres pour apporter ombre et fraîcheur
  - o Traitement des places de stationnement en pavés à joints

Le montant total des travaux est estimé à 1 654 520 € HT.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, de l'Etat, au titre de la DETR 2026, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES :* « On peut peut-être revenir sur les bâtiments qui vont être supprimés. On part de l'immeuble en bow-window de l'assureur qui lui, bien sûr, ne bouge pas et c'est à partir de ce bâtiment que cela sera démoli jusqu'au bâtiment qui est en discussion aujourd'hui, liée à son acquisition ou pas par la Ville ce qui nous permettrait, si on pouvait l'acquérir, d'étendre l'opération.

Pour l'instant, les informations dont je dispose c'est que nous avons indiqué aux différents propriétaires une date limite qui était le 23 janvier concernant l'offre que nous avons faite pour le rachat de cet immeuble.

Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse, ce qui va nous obliger dans quelques jours à prendre des dispositions par rapport, bien sûr, à des travaux liés à l'arrêté de péril et aux conséquences de l'effondrement de cet immeuble ou éventuellement de son risque d'effondrement.

A partir de là, si la Ville engage des travaux pour le compte des propriétaires, ce sera, bien sûr, avec un retour desdits propriétaires vers le remboursement des travaux que la Ville engagera.

Pour l'instant, je n'ai absolument pas de retour d'aucun des propriétaires. Je pense qu'il y a peut-être des accords et des désaccords entre les différents propriétaires sur le montant proposé, peut-être, et sur la répartition de cette somme. Nous en sommes là pour l'instant.

Mais, en tout cas, la date du 3 janvier est dépassée.

Des questions ? Des observations ? »

APPROUVE à l'unanimité

## **b- Ecole Maternelle Turgot – Travaux de réfection suite à l'effondrement d'un plafond**

L'école maternelle Turgot fait partie du groupe scolaire Turgot, situé rue de la Barrussie à Tulle. Le groupe scolaire se compose de deux bâtiments, un bâtiment dédié au primaire et un bâtiment dédié à la maternelle.

Seule la zone du réfectoire (située au rez-de-chaussée du bâtiment primaire) est commune aux deux groupes scolaires.

Le bâtiment de la maternelle est composé de 3 étages :

- Le rez-de-chaussée qui rassemble plusieurs classes et pièces dédiées au service administratif. La salle de classe concernée par les travaux se situe à cet étage.
- Le sous-sol est composé de plusieurs salles de classes, siestes et sanitaires, ainsi que d'une cour de récréation.
- Le 1er étage regroupe d'anciens logements de fonction notamment.

Il s'agit d'un bâtiment classé ERP de type R catégorie 4, construit en 1952.

Au mois de février 2025 une partie du plafond d'une salle de classe maternelle s'est effondrée. Après des investigations menées avec l'appui d'un bureau de contrôle technique externe, il a été démontré que la cause de cet effondrement était due au fort taux d'humidité (condensation) emprisonné entre la sous face de la dalle du toit terrasse, et le faux-plafond.

Cette humidité a eu pour conséquence de dégrader les poutres bois qui soutenaient le plafond de parement en briques, sur lequel était directement fixé le faux-plafond en dalles 60x60.

Afin de prévenir tout nouveau risque d'effondrement, l'ensemble du plafond en briques et de ses poutres en bois a été déposé dans cette salle de classe. Des percements (regards) ont été réalisés ponctuellement dans le couloir adjacent afin de vérifier l'état général de la sous face de la dalle du toit terrasse.

## **DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISER**

Les travaux concernent une salle de classe du RDC et le couloir adjacent à cette pièce.

Suite à la phase avant-travaux qui a permis le diagnostic et l'étude des besoins de travaux, la collectivité souhaite à présent engager un projet de rénovation. Ce dernier comprendra :

#### Travaux préparatoires :

- Diagnostic amiante avant-travaux
- Mission SPS
- Mission CTC
- Installation de signalisation de chantier, rubalise ou barrière pour limiter l'accès au chantier

#### Lot 01 - maçonnerie :

##### Réparation sous-face du plafond et murs salle de classe :

- Traitement des aciers oxydés avec peinture anti-corrosion ;
- Ragréage ponctuel de la sous-face du plafond ;
- Rebouchage sur murs aux endroits abimés.

##### Réparation mur extérieur :

- Réalisation de barrettes de couture au droit de fissures : Deux zones à traiter ; deux barrettes par fissure. Travaux comprenant : réalisation d'une engravure dans le mur en pierre ; mise en place d'une armature 10 x 10, HA 10 et cadres HA 6, longueur 1 mètre ; coffrage ; béton ; enduit des barrettes.

#### Lot 02 - peinture – plâtrerie - faux-plafonds – occultants extérieurs :

##### Plâtrerie :

- Protection des sols + échafaudage ;
- Dépose et évacuation des placards bas ;
- Dépose ossature bois et mise en déchetterie + gravats existants ;
- Ouvertures dans mur existant au sous-sol + pose de grilles de ventilation plus grandes ;
- Mise en œuvre d'un doublage sur ossature comprenant bande de weddy sous rail bas + isolant Gr32 100mm + BA13 WAB ;
- Fourniture et pose de trappes de visite 50x50 (pour ventilation haute + vanne basse radiateur) ;
- Fourniture et pose de grilles ;
- Mise en œuvre doublage mur côté extérieur ;

##### Faux-plafonds :

- Compris ossature métallique ;
- Fourniture et pose faux-plafond dalles 60x60 type Tonga Ultra Clean spécial pièces humiques de chez Eurocoustic ou équivalent + 4 dalles caillebotis pour ventilation aux angles
- Fourniture et pose laine de verre IBR 160mm.

##### Occultants intérieurs :

- Fourniture et pose de tringles métalliques pour rideaux à œillets ;
- Fourniture et pose de rideaux dim. 2,65m x 2,11m, à œillets 40mm, type non feu M1, couleur uni RAL au choix du maître d'ouvrage.

##### Peinture :

- Remise en peinture de la moitié (soubassement) du mur au sous-sol ;
- Remise en peinture des murs existants et mur neuf ;
- Mise en peinture des meubles existants (portes et placards faces extérieures) ;
- Radiateurs : ponçage + 2 couches de peinture glycéro ;
- Mise en peinture sur tuyauterie.

#### Lot 03 - revêtement de sol :

##### Préparation du sol :

- Dépose et évacuation du revêtement de sol plastique existant, y compris les seuils ;
- Ragréage P3 de la dalle de sol.

##### Fourniture et pose d'un revêtement de sol souple :

- Fourniture et pose d'un revêtement de sol souple PVC U4P3 en lès type linoléum acoustique de chez Tarkett ou équivalent ;
- Fourniture et pose de relevé en plinthes ;
- Fourniture et pose de seuil.

#### Lot 04 - électricité :

##### Armoire électrique :

- Fourniture et pose disjoncteurs différentiels 2x16A 30mA.

##### Alimentations spécialisées :

- Fourniture et pose de câbles R2V 3G2.5<sup>2</sup> ;
- Fourniture et pose de boîtes de dérivation.

#### Eclairage :

- Fourniture, pose et raccordement de panneaux LED 60x60 encastrables dans ossature faux-plafond ;
- Fourniture, pose et raccordement d'interrupteurs pour éclairage.

#### Equipement salle :

- Fourniture, pose et raccordement de prises électriques avec mise à la terre ;
- Fourniture et pose de goulottes PVC 2 compartiments.

#### Lot 05 - ventilation :

##### Ventilation :

- Fourniture, pose et raccordement d'un extracteur d'air type ATLANTIC ou équivalent (pièces humides) ;
- Carottage mur extérieur ;
- Fourniture, pose et raccordement tête thermostatique ;
- Fourniture, pose et raccordement corps thermostatique ;
- Fourniture, pose et raccordement coude de réglage ;
- Fourniture, pose et raccordement pour modification radiateur ;
- Fourniture et pose grille de ventilation.

#### Lot 06 - étanchéité toiture terrasse :

##### Dépose de la protection lourde gravillons :

- Dépose et stockage du complexe de protection gravillonné existant, pour mise en stockage à proximité et réemploi.

#### Préparation du support :

- Resuivi complet du complexe d'étanchéité existant en asphalte en partie courante, y compris reprises ponctuelles aux endroits abimés.

#### Travaux sur potelets d'ancrage :

- Fourniture et pose de potelets d'ancrage H 500 mm, pour mise en place d'une ligne de vie provisoire, pour les travaux de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse, y compris pour les interventions ultérieures. Y compris : travaux d'étanchéité sur potelet en membrane bitumineuse type IKO MONO FUSION AR/F NOIR, ou équivalent.

#### Travaux préparatoires sur relevés :

- Arrachage des relevés d'étanchéité existants, y compris habillage des chéneaux, préparation du support, évacuation des déchets et mise en décharge pour traitement DIB.

#### Travaux d'étanchéité sur partie courante :

- Fourniture et pose de cornière Galva 15/10, pour maintien de l'isolant devant les chéneaux ;
- Fourniture et pose d'un isolant mousse polyuréthane, type EUROTHANE BR BIO ou équivalent, épaisseur 60mm (R=2.75 m<sup>2</sup> K/W) ; Y compris : écran d'indépendance MAT 100 ;

1ère couche IKO DUO FUSION L3 F/G ; 2ème couche soudée en plein IKO DUO FUSION F/G, ou équivalent.

Travaux d'étanchéité sur chéneau :

- Travaux d'étanchéité sur chéneau comprenant : enduit d'imprégnation à froid EIF ; équerre de renfort 35 PY ; relevé d'étanchéité IKO MONO FUSION AR/F NOIR ou équivalent.

Travaux sur naissances pluviales :

- Fourniture et pose dans réservation existante de naissance en alu Ø 95.

Travaux sur relevés d'étanchéité contre BAT :

- Travaux sur relevés d'étanchéité contre BAT, y compris : enduit d'imprégnation à froid EIF ; équerre de renfort 35 PY ; relevés d'étanchéité IKO MONO FUSION AR/F NOIR ou équivalent ; solin alu comprenant joint d'étanchéité silicone.

Travaux sur relevés d'étanchéité sous tablette :

- Travaux sur relevés d'étanchéité sous tablette, y compris : enduit d'imprégnation à froid EIF ; équerre de renfort 35 PY ; relevés d'étanchéité IKO MONO FUSION AR/F NOIR ou équivalent.

Travaux sur relevés d'étanchéité sur tablette :

- Travaux sur relevés d'étanchéité sur tablette, y compris : enduit d'imprégnation à froid EIF ; équerre de renfort 35 PY ; rive en tôle acier laqué plié RAL 9010 ; relevés d'étanchéité IKO MONO FUSION AR/F NOIR ou équivalent.

Travaux sur protection lourde :

- Travaux sur protection lourde y compris : fourniture et pose de 70 ml de bande pare graviers H70 mm, pour maintien des gravillons devant les chéneaux ; remise en place de la protection lourde gravillonnée.

Lot 07 - bardage :

Serrurerie :

- Dépose et évacuation du garde-corps existant ;  
- Fourniture et pose d'un garde-corps.

Bardage :

- Fourniture et pose d'un bardage simple peau sur maçonnerie existante ;  
- Profils de finition et accessoires de finition en tôle galvanisées et prélaquées : coiffes, angles et profils en tête de bardage, bavettes, encastrement porte, grilles de ventilation 500x500 prélaquées.

Sécurité :

- Location nacelle araignée négative.

Le montant total des travaux est estimé à 100 700 € HT.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, de l'Etat, au titre de la DETR 2026, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « J'ai juste une question.

Dans le DOB, il est prévu la somme de 170 000 € pour l'Ecole Turgot et là on parle de 100 700 €. C'est une « coquille » ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est du hors taxe et cette opération ne concerne que les plafonds. Les 150 000 € prennent également en compte des travaux au niveau des avant-toits. ». »

APPROUVE à l'unanimité

### **c- Cimetière du Puy Saint Clair – Réfection de deux murs**

Le cimetière du Puy Saint Clair, utilisé pour l'inhumation des défunts Tullistes depuis le Moyen-Age, est situé à l'entrée nord de la Ville de Tulle. Edifié au sein de l'enclos primitif il n'a pas été déplacé à l'extérieur de la ville comme l'exigeait l'édit royal de 1776 relatif à la préservation de la santé publique.

Aujourd'hui au sein du cimetière du Puy Saint-Clair, 3400 caveaux et fosses sont édifiés.

Par ailleurs le site dispose notamment d'un carré militaire, où reposent les restes de Morts pour la France des deux guerres mondiales.

Au sommet, est également dressée depuis la première moitié du XVIIe siècle, une chapelle qui dépendait des Pénitents Gris puis des Pénitents bleus sous l'Ancien Régime.

Parmi les tombes érigées au sein de ce cimetière, plusieurs ont un intérêt remarquable en raison des défunts qui y reposent ou de l'architecture des édifices. Certains des personnages les plus marquants de l'histoire de la Ville sont inhumés au sein du cimetière du Puy Saint-Clair.

Depuis de nombreuses années des dégradations ont été constatées sur plusieurs murs de soutènement du cimetière du Puy Saint Clair. Ces dégradations s'expliquent notamment par l'absence de barbacane en parties basses de ces murs.

Les eaux de pluies ne peuvent donc pas s'écouler normalement et finissent par créer avec le temps des dégradations entre les jointures des pierres, jusqu'à la formation de fissures importantes et de renflements dans les murs.

À la suite de ce constat, depuis 1982 des témoins plâtres ont été posés à plusieurs endroits pour suivre l'évolution de ces fissures, notamment au niveau du carré militaire. Depuis 2023, il semblerait que deux murs de soutènement présentent une évolution de dégradations flagrante qui nécessite désormais un renforcement structurel.

### **DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER**

Afin de mener à bien le renforcement de ces deux murs de soutènement, des études préliminaires seront menées par un Bureau d'Etudes et d'Ingénierie spécialisé dans les diagnostics géotechniques et structures. Un rapport de préconisation de travaux sera édité à la suite de cette mission pour aiguiller la collectivité sur les possibles travaux de réparation envisageables, tenant compte du rapport coût – délais – moyens techniques et humains de mise en œuvre.

Le montant total des travaux est estimé à 111 540 HT

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, de l'Etat, au titre de la DETR 2026, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est très important parce qu'il y a une poussée des murs. Quand on y va, on voit bien les dégâts et les difficultés qui sont posées.

Il faut traiter cette question absolument avant qu'on ait, éventuellement, la rénovation du Carré militaire qui est proposée par l'ONAC. »

APPROUVE à l'unanimité

#### **d- Programme Ecoles Numériques 2026**

Depuis 2009, la Ville de Tulle, en partenariat avec l'Inspection Académique, s'est engagée dans l'équipement de toutes ses écoles en classes numériques.

Toutes les classes sont, à ce jour, équipées en Tableaux Blancs Interactifs ou Vidéoprojecteurs interactifs.

Il convient et ce, depuis 2014 de renouveler chaque année le matériel de celles équipées en Tableaux Blancs interactifs. Ces derniers sont remplacés par des Vidéoprojecteurs interactifs.

Cette année, la collectivité a la volonté de renouveler un TBI par un VPI (Classe PELS Ecole Turgot). Six PC portables, devenus obsolètes, seront également remplacés.

Le montant des dépenses afférentes au projet « Programme Ecoles numérique 2026 » s'élève à 6 667,20 € HT soit 8 000,64 € TTC,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, de l'Etat, au titre de la DETR 2026, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est très important parce que ces équipements deviennent vite obsolètes et doivent être renouvelés au fur et à mesure. Ça fait partie du programme d'accompagnement numérique des écoles proposé par notre Maire-adjointe.

APPROUVE à l'unanimité

### 3- Demandes de subventions au titre de la DSIL

#### a- Rénovation du CRD - Tranche 2

Le bâtiment, construit dans les années 1980, qui est occupé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental n'a pas, depuis sa construction, fait l'objet de gros travaux d'entretien.

En 2025, il a été décidé et engagé une réhabilitation importante de ce bâtiment afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des familles mais aussi les conditions de travail des enseignants.

La première tranche de travaux a concerné le niveau 2 (espace administratif et quelques salles de cours ainsi que le hall d'entrée du bâtiment).

Ces travaux d'aménagement sont les suivants :

- Dépose de toutes les installations
- Cloisonnement de l'ensemble des salles
- Installation de portes phoniques
- Installation de nouveaux faux-plafonds
- Peinture
- Isolation phonique de certains bureaux
- Réalisation d'un sanitaire PMR

En 2026, il est prévu d'engager la seconde tranche de ces travaux qui concernera le troisième étage de l'établissement ainsi que les circulations verticales.

Au troisième étage ce sont des salles de cours et l'auditorium qui seront réaménagés avec des travaux de même nature que sur le second niveau pour un montant estimatif de 512 342,50 euros HT.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, de l'Etat, au titre de la DSIL 2026, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « L'état du conservatoire le requiert. Il faut réaliser ces travaux. Ce sont des travaux d'importance et qui compléteront ceux qui ont été effectués dans les étages inférieurs. »

APPROUVE à l'unanimité

#### b- Aménagement de la Rue Félix Vidalin

##### Etat des lieux et objectifs

Trois points sont à améliorer et à organiser :

- Bas de la Rue : Pas de continuité piétonne PMR au bas de la rue : le parcours piéton emprunte obligatoirement les escaliers

- Rétrécissement : Un rétrécissement étroit à 5,75 mètres (entre le n°4 et le n°9 de la rue et au droit des escaliers) qui constitue une problématique de sécurité : les piétons partagent ici l'espace avec les véhicules en double sens, et la largeur ne permet pas d'aménager un trottoir ou un séparateur entre piétons et voitures.
- Parvis de l'Hôtel de Ville : Entrée de l'Hôtel de Ville : aménager un parvis pour organiser et sécuriser les continuités piétonnes, réorganiser le stationnement, implanter un PAV et mettre en valeur l'espace.

Travaux envisagés :

- Bas de la rue :
  - la proposition d'aménagement consiste à supprimer l'escalier du bas et créer un nouveau soutènement afin de créer un trottoir et d'adoucir la pente
  - Variante élargissement du trottoir est : la demande porte sur l'élargissement du bas du trottoir est, au droit des commerces. Ce trottoir ne pourrait être élargi que de 20 cm, élargissant le gabarit le plus étroit de 70 cm à 90 cm
- Rétrécissement écluse courte : proposition de création d'une écluse avec priorité au véhicule montant et suppression de l'escalier pour réduire la longueur de l'écluse. Le linéaire réduit de l'écluse (12 m) permet une meilleure fluidité de la circulation, en réduisant le temps d'attente pour les véhicules descendants et en permettant une meilleure alternance entre les deux sens du fait d'une bonne co-visibilité entre les deux sens.
- Parvis de la Mairie : Proposition d'aménagement d'un trottoir large et continu, séparé du stationnement par des massifs plantés. Des matériaux plus qualitatifs que l'enrobé pourraient être utilisés pour mettre en valeur le portail en pierre et pour apaiser la circulation (béton désactivé, pavés, ...).  
La présence des réseaux souterrains permettrait la plantation de deux arbres.

Le montant total des travaux est estimé à 426 000 € HT.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, de l'Etat, au titre de la DSIL 2026, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il y a un endroit quand même très compliqué et on pense, bien sûr, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes qui ont des poussettes. C'est vraiment très compliqué et c'est dangereux pour à la fois descendre et monter.

On ne peut pas rester comme ça avec une entrée de Mairie aussi disqualifiante. »

*Monsieur Jérémie NOVAIS* : « Ce n'est qu'un projet. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « L'idée c'est plutôt d'avoir un aménagement de cette nature avec un sens unique montant. »

*Monsieur Jérémy NOVAIS* : « C'est ça. Avec un gros travail aussi de Tulle Agglo avec la voirie. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « La voirie serait refaite en même temps, bien évidemment. »

En tout cas, Il s'agit d'une sécurisation complète de l'entrée de l'Hôtel de Ville avec une reconfiguration des stationnements.

Ça a été réfléchi de multiples fois et c'était très compliqué d'aménager cette partie-là parce qu'elle est étroite et elle est extrêmement empruntée puisqu'il y a énormément de gens qui passent par là pour monter vers le Conseil Départemental, notamment.

Ce serait a priori une réalisation, dans la mesure où on demande une subvention, pour fin 2026 - début 2027.

La prochaine équipe aura tout loisir de traiter cette question différemment si elle le veut. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous êtes, Monsieur le Maire, d'une assurance suspecte. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Non pas du tout. Vous savez, une ville qui n'avance pas est une ville qui recule. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Et pourquoi vous ne l'avez pas traité comme une zone de rencontre ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ce sera une zone de rencontre. Elle sera un peu plus haut. Elle sera située après Correz'Art. »

Il y aura aussi des conteneurs semi-enterrés car je me suis permis de refuser que ce soit à l'entrée de la Mairie. C'est quand même mieux quand on a un mariage, d'éviter les conteneurs.

Il y en avait qui avaient trouvé que c'était pas mal mais un sursaut de bon sens m'a conduit à imaginer, y compris pour mes successeurs possibles, une entrée un peu plus agréable.

Après, il faudra imaginer, je pense, que le premier bâtiment soit réhabilité à l'extérieur comme il l'a été à l'intérieur.

Ça fait partie des choses qui seront imaginées s'il y a des moyens financiers pour y arriver. Ou imaginable. »

APPROUVE à l'unanimité

#### **4- Raccordement de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, de la Salle Latreille et du Théâtre, de l'Ecole Turgot Bas, de l'Ecole Primaire Turgot et du Gymnase au réseau de chaleur urbain - Approbation des conventions CEE liant ENGIE Energie Services et la Ville**

Tulle Agglo a lancé un appel d'offres dont l'objet porte sur la concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur la Ville de Tulle, attribué au groupement momentané d'entreprises composé des sociétés ENGIE Energie services et SEM ENRèze représentée par son mandataire, ENGIE Energie Services.

La présente convention est signée dans le cadre de cet appel d'offres.

Une offre de raccordement de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, de la Salle Latreille et du Théâtre, de l'Ecole Turgot Bas, de l'Ecole Primaire Turgot et du Gymnase au réseau de chaleur urbain est envisagée.

Il est précisé que cette offre de raccordement a été rendue possible grâce à la mobilisation des CEE coup de pouce chauffage. Il s'agit d'une prime mise en place par l'État dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Elle vise à accélérer le remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire polluants par un raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération.

La mobilisation de ces primes permet aux usagers du réseau :

- de maintenir le terme R2 tel que prévu au contrat de concession malgré la non-obtention des aides FEDER
- un raccordement de tous les abonnés à 0 €.

Un avenant au contrat de concession intervenu en 2023 entre l'agglomération et le délégataire prévoit que les CEE obtenus resteront au bénéfice exclusif du Délégataire qui sera le seul à pouvoir les valoriser.

La mobilisation des certificats d'économie d'énergie implique la constitution d'un dossier pour justifier de la dépose des installations fossiles (cf. devis raccordement) et les modalités de valorisation des primes (cf. Convention CEE).

**Ainsi, il est proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver l'offre de raccordement au réseau de chaleur urbain des sites susmentionnés**
- **d'approuver le devis de raccordement ;**
- **d'approuver les modalités de valorisation des primes CEE coup de pouce au titre de la convention avec Engie Energie Services ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « Des questions sur ce projet assez pharaonique d'un point de vue du chantier et d'un point de vue financier aussi ?

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Je veux juste dire que nous arrivons sur la concrétisation du projet du réseau de chaleur.

C'est un sujet qui nous a beaucoup occupés, Ana-Maria et moi, au début puisque nous sommes partis d'une information collectée auprès de l'Etat concernant l'affectation de crédits pour la rénovation de la Tour, il y a quatre ou cinq ans, et pour lequel nous n'avions eu aucune information. Personne ne nous avait dit quoi que ce soit sur ces travaux.

L'Etat est maître chez lui, bien évidemment.

Cependant, sur un bâtiment classé au patrimoine de l'architecture remarquable du XXème siècle et eu égard à la nature des travaux, notamment sur la question de rénovation-amélioration énergétique du bâtiment, il aurait été, je pense, convenable de nous avertir y compris pour des questions de périmètre de travaux, notamment les abords de la Tour puisqu'on est directement propriétaire du parvis et de différentes surfaces tout autour. Ce qui n'a pas été le cas.

Ana-Maria et moi avons pris « notre bâton de pèlerin » pour aller voir les responsables régionaux de l'Etat en charge du projet qui nous ont dit « on n'avait pas pensé à vous. »

Pour rappel, était budgété le remplacement de la chaudière qui se trouve tout en haut de la Tour puisqu'elle était vétuste avec une durée de vie qui approchait des 30 ans. Il était donc prévu qu'ils la remplacent simplement et purement par un nouvel équipement de même nature.

C'est à ce moment-là qu'on s'est dit « pourquoi pas proposer la mise en œuvre du déploiement d'un réseau de chaleur puisqu'on sait que l'enjeu majeur de ce type d'équipement c'est quand même le prix au KW final incombant au client et que, plus vous avez de clients, plus potentiellement le prix est bas et pourra être maintenu et conforté au fil du temps.

J'y voyais aussi l'opportunité d'avancer sur ce sujet-là. L'énergie ce n'est pas simple. Ce sont des choses qui, parfois, dépassent nos compétences.

On a beaucoup travaillé et appris sur ces questions-là et je pense que le fait d'avoir aussi sur la collectivité un équipement qui représente aujourd'hui une option de mix énergétique que l'on n'avait pas jusqu'à maintenant peut être intéressante, y compris pour des questions de filières, pour des questions d'organisation en amont de filières, de création et de sécurisation de certains emplois puisque ça fait partie du Cahier des Charges aussi.

C'est un projet qui s'est mis petit à petit en place. Cela a mis beaucoup de temps.

On a ensuite rencontré l'Hôpital. On a rencontré la Préfecture et beaucoup d'acteurs potentiellement intéressés par le fait de se connecter à ce réseau.

Aujourd'hui, on arrive à aller chercher les subventions qui seront nécessaires à des travaux sur la ville. Le candidat a été retenu et on va pouvoir passer à une phase opérationnelle qui va aussi bouleverser certains quartiers, certains secteurs de la ville. Il ne faut pas se mentir.

On a déjà anticipé les travaux sur les places Maschat-Roosevelt en positionnant les tuyaux pour ne pas avoir à ouvrir de nouveau par la suite.

On travaille de concert avec les différents acteurs, que ce soit l'Etat avec le déplacement du commissariat dans le secteur et qui sera aussi desservi et tous les projets pouvant se connecter.

C'est un sujet qui a basculé à l'Agglo puisque c'est de sa compétence mais sur lequel on reste très en veille au niveau de la Ville. On espère pouvoir continuer à peser dans les futures décisions de l'opérateur puisqu'il est aujourd'hui sélectionné. Il faudra qu'on « suive le tempo » au niveau des services de la Ville pour faire en sorte que les travaux s'effectuent.

On est sur un temps long. Cela fait six ans qu'on a démarré cela et six ans après, cela se concrétise.

Parfois, il faut savoir tenir pour faire en sorte que les projets se concrétisent et, pour ma part, je suis satisfait qu'on puisse au moins se projeter dans un équipement de cette envergure.

Je pense qu'on a des équipements sur la ville qui le méritent et qui le nécessitent.

Il y a aussi des équipements de la collectivité qu'on va pouvoir englober dans une démarche de rénovation grâce au fait qu'ils soient raccordés à ce réseau parce que derrière vous avez des indicateurs de performance énergétique qui sont bonifiés dès lors que vous êtes connectés à un système de cette nature-là et qui nous permettrons, potentiellement, d'aller

réfléchir à de futures rénovations que nous ne pouvions pas imaginer parce que les investissements étaient trop lourds.

Aujourd'hui, ça ouvre aussi quelques horizons sur certains bâtiments de la collectivité. L'équipe à venir se penchera sur ces questions.

On a fait un gros travail sur le recensement du patrimoine et l'état énergétique des bâtiments détenus par la collectivité et j'espère que certains d'entre eux pourront bénéficier demain de projets de rénovation avec, justement, le fait d'être desservis par le réseau de chaleur.

On sème aussi pour l'avenir. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci. C'est bien d'avoir fait ces précisions.

Des questions ? Des observations ? »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est une observation sur le temps long.

Quand nous portions ce réseau de chaleur il y a quinze ans, bien sûr que nous n'avions pas des coûts énergétiques tels que nous les connaissons aujourd'hui, on nous riait au nez ici. Les équipes précédentes, j'entends, en disant que c'était inconcevable, irréaliste, que ce n'était pas dans le tempo.

Je crois qu'on avait une décennie d'avance, malheureusement.

Aujourd'hui, il est réalisé. Je pense qu'il y a encore un petit problème en termes de déchargement des plaquettes et de nourriture de la centrale.

On prend trop de temps pour décharger. Il faut des matinées entières.

Ce sont des coûts énergétiques énormes en termes de pollution.

Il y a aussi des systèmes qui ne sont pas encore finalisés dans leur fonctionnement. Il y a des gouttières où les matériaux s'étranglent.

Il y a encore, je pense, une petite année d'observations pour arriver à ce qu'on ait un fonctionnement qui soit le plus pérenne possible.

On ne peut, bien sûr, que se féliciter de ce recours à cette énergie qui est une énergie de proximité.

Malheureusement derrière cela conditionne aussi une gestion des forêts et une gestion aussi de nos paysages et puis après des réactivités qui souvent sont très bruyantes, très violentes sur la gestion des parcelles.

Je me souviens toujours à l'Agglo de la proposition qui était faite de la gestion de l'arbre à l'arbre pour arriver à une gestion sylvestre qui soit des plus cohérentes, ce qui est une ineptie. Aller chercher des machines en Autriche pour aller prélever des arbres par-ci, par-là.

On a des spécialistes de la plaquette, qui ne sont pas tous des partisans de la déforestation à outrance, mais je pense qu'il faut aussi considérer que l'Homme dans sa condition d'urbanité qui s'amplifie de plus en plus avec du péri-urbain, a perdu cette notion du cycle naturel.

Il s'avère qu'en face de chez moi il y a eu une déforestation à blanc d'une forêt de châtaigniers qui était arrivée à son terme et qui était même dépassée. C'est vrai que dans un premier temps, c'était une façade pelée et, au bout de cinq ans, la nature a repris ses droits et les sangliers aussi ce qui nous vaut bien des désagréments.

Ce temps long c'est aussi celui-là. Ça veut dire que c'est le temps des paysages qui sont recommencés, je dirais, et qui sont recommencés depuis l'époque médiévale même s'il y a eu une exploitation des métaux ferreux au néolithique.

Je pense qu'une des difficultés que nous allons avoir dans les mandatures à venir c'est cette relation entre l'espace urbain et l'espace rural.

Je pense que le réseau de chaleur sera un des éléments de cette analyse avec toutes les polémiques qui sont liées à ces ressources énergétiques qui seraient favorables à une destruction outrancière de la nature.

Je crois qu'il y aura des réflexions à mener sur ce qui peut être cohérent ou ce qui ne l'est pas ou perçu comme ne pouvant l'être mais surtout ce contact avec le paysage que l'on est en train de perdre, sous couvert d'une déforestation à outrance.

Je pense qu'on y reviendra après avec le cynégétique dans un des points. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Je partage pleinement votre avis, votre analyse et je pense que, là où il faudra se battre aussi et je le dis pour les personnes qui seront aux affaires ensuite, c'est qu'on a bien dit que le réseau de chaleur, aujourd'hui, était géré par une délégation au niveau de l'Agglo mais c'est sur un réseau de chaleur Tulliste.

Il faudra aussi peser demain à l'Agglo sur ces sujets-là qui, aujourd'hui, ne sont pas du tout organisés et dont l'Agglo ne s'est pas forcément emparée en termes de services à la population, de conseil, d'ingénierie, peut-être, amener sur des choses qui n'existent pas sans le panel de services offerts aux habitants.

Je pense qu'il faudra être autour de la table, nous Tullistes, à l'Agglo pour pousser aussi ces sujets-là.

Je n'ai pas de connaissances particulières en la matière. Je suis petit-fils de paysans des deux côtés et j'ai vu comment étaient gérés les espaces forestiers et boisés que pouvaient détenir mes grands-parents à savoir que cela n'a pas été géré du tout parce qu'il n'y avait pas la connaissance ou il n'y avait pas, tout du moins, cette approche des temps longs que vous venez de signaler tels que combien une forêt prend de temps pour croître, quelle diversité elle doit avoir, quelles essences on doit faire cohabiter, quelle exposition, qu'est ce qui est pertinent ou pas, qu'est ce qui peut être aidé ou non ?

La commune de Tulle est train de faire un diagnostic pour la future révision du PLU et elle est largement recouverte de bois. On est quasiment à 50% de la surface communale.

Là aussi, je pense qu'on doit pouvoir répondre à des problématiques des citoyens sur ces questions-là parce derrière cela nous « retombe », de toute façon, dessus au travers du Médiateur urbain qui est contacté parce qu'un propriétaire ne fait pas l'effort d'entretenir chez lui et que ça génère des nuisances alentour ou pour signaler la présence d'espèces animales parce que les endroits qui ont été découpés n'ont été ni replantés, ni entretenus, ni traités comme ils devraient l'être en termes de surfaces naturelles.

Je pense qu'il y a une vraie lacune en termes de service public et de conseil à la population. On devrait pouvoir se doter d'un service qui accompagnerait et je pense qu'il faudra réfléchir à ce genre de choses parce qu'encore une fois ce n'est pas inné et acquis.

Maîtriser son patrimoine et le gérer à long terme est un sujet qui parfois nous dépasse.

J'attire aussi l'attention des futurs élus là-dessus, à savoir qu'il faudra savoir peser à l'Agglo sur ces questions-là. »

*Madame Ana-Maria FERREIRA* : « Je voudrais juste compléter par rapport à certaines notions.

Effectivement, un projet prend du temps. Là, il y avait une attitude politique à avoir.

Il faut dire que le projet est une des compétences que l'on retrouve à l'Agglo et il faut, effectivement, que l'on ait une Agglo qui en ait l'envie et il fallait tout ce temps aussi.

Il y a toujours un cheminement démocratique qu'il faut avoir.

Je dirais aussi que les bois tels qu'on les trouve aujourd'hui sont malheureusement mal entretenus parce qu'il y a un vieillissement de la population et qui a du mal à entretenir ses bois.

Ça va être une solution pour mieux gérer nos forêts parce que malheureusement nous avons perdu nos gardes-forestiers qui étaient un bien extraordinaire. L'Etat n'embauche plus

ces personnes qui étaient hautement qualifiées pour aider les particuliers à travailler sur leurs parcelles.

Ça va être aussi une attitude écologique qu'il faudra avoir avec un personnel qualifié pour, effectivement, apporter cette matière première que nous avons à disposition.

Et si je regarde le contexte national sur les énergies, il est important que nous soyons autonomes. Je suis pour la diversité des formes de chauffage et il est important que le bois en fasse partie.

En tout cas pour notre région, cela nous donne une certaine autonomie qui n'est pas négligeable surtout quand on voit les problématiques d'approvisionnement de gaz qui pourraient venir impacter notre territoire. »

*Madame Christèle COURSAT* : « A titre d'information. On parle de gestion de la forêt et j'ai été, au titre de Présidente du Syndicat du Coiroux, impactée par la tempête.

Je suis arrivée et quand j'ai vu l'état de la route, je passe les détails de l'état d'esprit dans lequel j'étais.

Finalement, on a « redressé la barre » et aujourd'hui on a passé 850 tonnes de bois palettes.

Nos forêts sont fragilisées et ça nous oblige à avoir une gestion de la forêt différente.

C'est un site qui fait 140 hectares et sur lequel il y a un entretien qui a été fait au fil du temps. On coupe mais on ne reboise et on ne gère pas au mieux les parcelles.

À la suite de cela, en étant encore Présidente et travaillant avec l'Office National des Forêts puisque je suis obligée de travailler avec eux sur cet espace public, on va couper des vieux bois qu'il va falloir valoriser et derrière on va replanter. On va essayer de replanter des bois qui correspondront à la vieille forêt Limousine. C'est-à-dire qu'on ne pas planter des sapins pour faire des sapins parce que c'est joli mais on va retravailler et repenser l'aménagement des forêts.

Cela étant, j'ai été, quelque part, satisfaite des 850 tonnes de bois parce que cela permis d'alimenter le réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération. On a donc fait un circuit très court. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il était sec ? »

*Madame Christèle COURSAT* : « Non, mais ils prennent le bois humide.

En revanche par rapport à ça, il reste énormément de forêts qui ne sont pas travaillées par leurs propriétaires. Quand vous vous promenez dans les forêts c'est une catastrophe. Il y a énormément de travail à effectuer pour remettre en état nos forêts. C'est un constat. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je dirais que votre prestataire, Monsieur HERVÉ, que je côtoie parce que c'est mon voisin immédiat avec qui je parle beaucoup de la gestion forestière a une perception qui n'a pas été suffisamment écoutée, à mon sens, par l'Agglo, ne serait-ce que pour donner des réponses techniques.

Je pense qu'il y a beaucoup d'ingénieurs qui sont montés dans ses locaux pour avoir des informations qu'ils étaient incapables d'obtenir par leur expérience.

Le gros problème, on l'a évoqué à l'Agglo, c'est le parcellaire. Le parcellaire Corrèzien est émietté. Il est dans des situations géographiques qui sont compliquées en termes d'exploitation et la difficulté c'est que nous payons encore les effets de l'exode rural.

Lors de l'épiphénomène venteux qu'il y a eu au mois de juillet qui a terrassé Malemort et Aubazine, j'ai eu 100 arbres qui sont tombés à la maison. Il me faut quatre ou cinq ans pour les sortir. Voilà la réalité.

Je suis encore dans la force de l'âge, j'ai des outils mais il faut un investissement.

Quelqu'un qui a quatre-vingts ans dont les enfants sont à Paris ou loin, ne le gère pas parce que la forêt n'a plus l'importance qu'elle avait auparavant, et puis surtout les filières et, vous l'avez dit, cela finit en plaquettes.

Peut-être parce que les arbres étaient vrillés, parce que les troncs étaient abimés parce qu'il y a eu quand même le gel de 1956 ce qui fait qu'en Corrèze les chênes portent les stigmates du froid.

Si vous n'avez pas une filière qui peut valoriser, les propriétaires laissent à l'abandon leurs parcelles.

Il y a une chose qui est intéressante parce que lors de la grande tempête de 1999, on a eu des parcelles entières qui ont été mutilés à commencer par le Bois de Vincennes qui était une vraie désolation. On aurait cru que cela avait été bombardé.

Qu'est ce qui s'est passé. L'ONF a laissé cette forêt et s'est rendu compte d'une chose, c'est que ces forêts ont une dynamique extraordinaire. Elles sont capables de se reconstruire même sur un espace dévasté.

La nature a une prodigieuse capacité d'adaptation.

Mais la difficulté qui est la nôtre c'est comment on peut les valoriser demain, comment on peut construire un partenariat avec l'Agglo.

Ce n'est pas pour faire un nouveau SPANC où on va vous dire qu'il va falloir être contraint à couper les arbres, à faire ceci et à faire cela.

Pour établir un dialogue avec les propriétaire terriens et forestiers, si on peut encore les appeler forestiers parce que je pense que l'unité moyenne en Corrèze est de l'ordre de moins de cinq hectares, il faut d'abord les identifier et après il faut reconstruire des synergies sur les zones géographiques et ça c'est parfois la quadrature du cercle.

En 1991, mon père a replanté une quinzaine d'hectares sur les hauteurs de Tulle et c'était l'ONF qui l'avait accompagné parce qu'il y avait eu une tempête en 1986 qui avait détruit tous les feuillus. Il n'avait pas le choix à l'époque.

On a planté et des décennies après, la forêt est là. Elle est dans une diversité.

C'est ça qu'il faut accepter aussi et souvent je trouve que le discours écologique est un discours de court terme, de perception immédiate avec des habitudes. C'est vrai que perdre des arbres, perdre une forêt qu'on avait l'habitude de côtoyer et vous vous souvenez de Madame GRADOR et de cette petite voie verte à la Solane qui montait vers les Combes et qui était un ravissement, pendant toute mon enfance j'ai cheminé sur cette voie dans des conversations philosophiques avec mon grand-père, et quand cela a été coupé, cela a été un vrai drame.

Ils n'ont pas été replantés depuis et c'est resté inhospitalier parce qu'il n'y a plus d'ombrage.

C'est à nous aussi de savoir s'extirper d'une logique, d'une lecture « boboisante » de ce temps court où on ne peut plus attendre et nous inscrire dans un temps long où on construit tout autant. Il faut accepter que les végétaux mettent cinq ans, dix ans à se refaire et qu'ils génèrent une autre production, une autre lecture paysagère. Mais ce qu'il y a derrière, c'est la formidable dynamique végétale. Je crois qu'on l'oublie.

Il y a les intentions des hommes et il y a la force de la nature. »

*Madame Ana-Maria FERREIRA* : « Je peux peut-être rajouter un mot sur la force de la nature. Ces voies qui doivent être gérées et il faut agir vite.

On a fait un investissement départemental très important sur la fibre aujourd'hui. On est vraiment en difficulté parce qu'avec les tempêtes que l'on a eues ces derniers temps, on voit que toutes ces personnes qui ont des bois et qui ne peuvent plus les traiter et les gérer sont en train de mettre à mal ce nouvel équipement. »

APPROUVE à l'unanimité

## **5- Approbation du Procès - Verbal de remise d'ouvrage suite à la réalisation de la piste d'athlétisme au Stade Alexandre Cueille**

La Communauté d'Agglomération Tulle Agglo a construit en 2013 une piste d'athlétisme moderne en remplacement de la piste en cendrée qui existait autour du stade de rugby Alexandre Cueille.

Par cet investissement légèrement supérieur à 1 million d'euros, Tulle Agglo a voulu dynamiser la pratique de l'athlétisme qu'elle soit de compétition ou de loisirs.

Dix années se sont écoulées et Tulle Agglo propose que l'équipement soit désormais remis gracieusement à la Ville de Tulle puisque le terrain d'assiette de la piste lui appartient.

Tulle Agglo a fait réaliser avant ce transfert les travaux de gros entretien et de nettoyage qui étaient nécessaires.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de remise de cet ouvrage par la Communauté d'Agglomération à la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il faut rappeler le coût très élevé de cet équipement, soit 1 000 000 €. C'était important d'en redevenir propriétaire même si après ce sera à la Ville de porter cet équipement réellement.

Au moins, on a une piste d'athlétisme et nous l'avons eu avant d'autres villes, je le rappelle. C'était la première de la Corrèze. »

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE RESSOURCES**

### **FINANCES -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

## **6- Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Cf document en annexe

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « C'est le dernier Débat d'Orientation Budgétaire du mandat. C'est, comme à l'accoutumée, un document extrêmement complet qui a été préparé par les services du Pôle Ressources que je remercie. Il est presque aussi épais que le document de la Région et pourtant ce ne sont pas les mêmes budgets.

Je les remercie d'avoir effectué ce travail non seulement de présentation des données mais aussi d'investigation et de mise en relief des éléments pour que tous les élus puissent mieux comprendre.

Que pouvons-nous en dire ?

D'abord en introduction, on peut dire que la Loi de Finances qui a été votée récemment, enfin il y avait encore deux motions de censure aujourd'hui, continue à faire mal aux collectivités au-delà des votes des uns et des autres puisqu'on a, sans doute, un besoin de continuité et une fois de plus, ce sont les collectivités qui sont les plus touchées.

On a l'habitude de dire que la commune c'est « la voiture balai » parce qu'en plus de ses compétences propres, on parlait tout à l'heure de l'urbanisme, des écoles, du CCAS, du commerce, du sport, de la culture ou de la jeunesse, elles doivent faire depuis quelques années en plus ce que l'Etat ou même d'autres collectivités leur abandonnent.

On a dû s'occuper de la santé, de la tranquillité et de la sécurité publiques.

On doit aussi prendre en charge une partie du social que le Département n'assure plus dans les communes urbaines.

L'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire a été difficile à élaborer parce que nous n'avons pas encore tous les détails du budget de l'Etat et de « la sauce à laquelle nous allons être mangés ».

Malheureusement, une fois de plus les collectivités vont rembourser la dette de l'Etat notamment la dette de fonctionnement alors que, vous le savez, elles n'ont pas le droit elles-mêmes de s'endetter pour fonctionner et même elles doivent dégager un excédent de fonctionnement pour servir de caution d'une certaine manière aux emprunts qu'elles font pour investir. On a l'obligation d'une bonne gestion dans les collectivités.

Ça n'est pas simple sans parler, je le répète encore une fois, du fait que l'on doit assumer depuis plusieurs années des missions qui ne sont pas des missions communales.

L'autonomie de la collectivité, vous l'avez dans les chiffres. Si on regarde un peu en détail le fonctionnement, la mairie n'est plus autonome qu'à 70%, c'est-à-dire qu'elle ne décide de ses recettes qu'à 70%.

Le reste ce sont des décisions d'Etat ou des aides qui arrivent et dont elle n'est pas maître. On dit à chaque DOB que ces aides baissent.

Sur l'investissement, c'est encore pire puisque la marge d'autonomie de la collectivité c'est 35% à peu près et 15% au niveau de l'emprunt ce qui fait que 51% des investissements de la commune dépendent beaucoup de l'Etat et d'autres collectivités qui veulent bien nous aider tels que le Département, la Région et l'Agglomération par le biais de subventions.

On voit que l'on a de moins en moins d'autonomie, que les dotations, en particulier celles de l'Etat baissent de plus en plus et qu'en plus de tout cela on nous demande de rembourser la dette de fonctionnement de l'Etat. Donc, d'une certaine manière, on marche sur la tête.

Ce n'est pas qu'on soutienne le fait qu'il y ait trois milles milliards de déficit de l'Etat, ce n'est pas la question. On est pour une bonne gestion. D'ailleurs, on va voir qu'on a bien géré les deniers de la collectivité mais enfin c'est quand même un peu fort qu'on demande à des collectivités qui gèrent bien, en particulier en fonctionnement, de rembourser le fonctionnement de l'Etat qui ne sait pas le gérer.

Vous avez les détails des conséquences concrètes dans le budget 2026. L'Etat fait 4,6 milliards d'économie sur les collectivités. C'était 2,2 milliards l'an dernier à la même époque quand on a débattu des orientations budgétaires.

C'est même 10 milliards selon le Comité des Finances Locales si on intègre les cotisations patronales à la Caisse des agents des collectivités locales puisqu'on va augmenter de trois points ces cotisations.

Donc il y a une ponction de 10 milliards sur les collectivités. Ça n'est pas indolore.

On rajoute à cela le gel des dotations de l'Etat. La DGF, par exemple. Elle devrait rester pour Tulle à peu près stable mais si on compare avec l'inflation cela fait forcément une baisse.

On doit assurer directement le remboursement puisque l'Etat fait la poche des collectivités avec ce fameux DILICO dont on a parlé l'année dernière et qui augmente pour toutes les collectivités : 720 000 000 € et c'était 250 000 000 € en 2025.

En plus, il est conditionné cette année aux dépenses qui doivent être inférieures à la croissance du PIB. Là aussi c'est une drôle de situation. C'est-à-dire que l'Etat n'arrive pas à réguler son fonctionnement et nous oblige à caler le nôtre sur la croissance du PIB.

On rajoute également le Fonds de Compensation de la TVA, c'est-à-dire la TVA que l'on peut récupérer dans la commune pour certaines dépenses. Certaines dépenses éligibles sont moins nombreuses que l'année dernière.

Il y a également, comme je le disais, la réduction de certains fonds, en particulier le Fonds Vert. C'est bien d'actualité ça aussi car on est en pleine transition écologique et donc on va réduire le Fonds Vert qui permet d'avoir des politiques structurantes de développement durable et d'écologie. Fabrice MARTHON parlait tout à l'heure des fonds de chaleur.

Pourtant malgré cela, cela fait plusieurs années que l'on dit ça, on a pas mal travaillé et je dis cela sans aucune forfaiture. On a eu en début de mandat un certain nombre de crises, comme quoi on peut avoir des crises à gérer et les gérer sérieusement.

Souvenez-vous du COVID. On a chiffré pour la collectivité le coût du COVID à 800 000 € entre les dépenses et les recettes et nous avons payé grâce à des efforts de gestion que nous faisons depuis de nombreuses années. Une dizaine d'années en particulier.

On a eu des décisions réglementaires en faveur des personnels qui sont de bonnes décisions, mais nous ne sommes pas maîtres de ces décisions et devons les appliquer. Elles arrivent comme cela du jour au lendemain.

C'est l'augmentation du point d'indice qui, encore une fois n'est pas une mauvaise chose pour les agents, mais qui est impossible à programmer dans un budget parce que cela nous arrive comme ça en cours d'année.

Il y a eu la prime pouvoir d'achat. C'est pareil mais on aurait bien aimé pouvoir gérer dans les collectivités les primes qu'on voulait donner aux agents. Il y a eu un plafond et un plancher.

Il y a eu les réformes de la protection sociale.

On a eu également à gérer les charges générales qui ont été en forte augmentation durant ce mandat.

Je pense aux fluides. Souvenez-vous du prix du gaz et de l'électricité.

Mais il n'y a pas que ça car il y a aussi les coûts de la maintenance qui explosent depuis des années, le coût des assurances qui deviennent tellement chers que certaines collectivités n'arrivent plus à s'assurer.

Il y a également l'inflation, surtout dans les années 2022-2023, qui a explosé. Et tout ça, je le redis, avec des recettes en moins, des compétences à assurer et une crise à prendre en charge.

On parlait aussi des nouvelles missions telles que la santé, la tranquillité publique.

Cela ne nous a pas empêchés de travailler pour les salariés de la collectivité. On a mis en place une conférence sociale. On a parlé pouvoir d'achat, conditions de travail. On n'a pas pu aller aussi loin que ce que les représentants voulaient mais malgré tout on a réussi à trouver des accords et, là aussi preuve de budget sérieux, tout en écoutant ce que disent les syndicats, nous avons aujourd'hui 56% des charges de fonctionnement qui sont des charges de personnel.

C'est un taux qui est tout à fait correct pour une collectivité. Malgré tout on écoute les doléances des syndicats.

On a mis en place toute une série de mesures pour les conditions de travail. C'est ce qu'on appelle les lignes de gestion sur le temps de travail, sur l'action sociale, sur la prévention.

On a réussi à rénover le matériel. Souvenez-vous de l'état des véhicules il y a une dizaine d'années. Les locaux de travail ont été rénovés également.

On a réussi des investissements dont vous avez le détail dans le document. L'investissement emblématique de ce mandat c'est la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines avec un pourcentage de plus de 70% d'aides. On a réussi à investir sur un équipement structurant alors que peu de personnes y croyaient au début du mandat.

On a investi sur les parkings, sur la signalétique mais aussi sur la voirie.

Donc, il n'y a pas eu que le musée, il y eu beaucoup de choses.

Les indicateurs sont positifs mais au-delà on peut dire, sans faire de l'autocongratulation, que la stratégie financière montre une gestion qui a essayé d'être cohérente et la Chambre Régionale des Comptes l'a saluée en 2023 lorsqu'elle a rendu son rapport d'analyse des années 2015 à 2023.

Quelques indicateurs : l'épargne brute est à un niveau élevé. Elle était en 2019 à 2 700 000 € et elle est à 3 100 000 € en 2025. Je vous rappelle que l'épargne brute c'est l'auto-financement. C'est vraiment un indicateur significatif de ce qu'on fait.

L'épargne nette, c'est celle où on enlève le capital de la dette, est passé de 800 000 € à 1 800 000 €.

Concernant la dette sur ce mandat, nous sommes allés moins loin que ce que nous avions prévu mais on a continué à désendetter puisqu'on est passé de 19 000 000 € à 17 000 000 €.

Ce qui est vraiment spectaculaire c'est l'évolution de la dette sur les quinze dernières années depuis 2010 puisque la dette de la Ville de Tulle sur quinze ans a été divisée par 2.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de collectivités dans la situation dans laquelle on est, c'est-à-dire avec une industrie qui a quitté la ville il y a trente ans maintenant, qui a eu la capacité de diviser sa dette. On est passé de 34 000 000 € à 17 000 000 €.

On a une capacité de désendettement qui est à 5, 6 années. Je rappelle que le seuil d'alerte est à 12 ans.

Quelle que soit l'équipe qui va arriver, elle va pouvoir travailler avec un budget serein et des caisses qui ne sont pas vides et qui permettent de faire des choses.

Voilà, pour les considérations générales. Nous allons regarder le budget 2025 et on examinera les propositions pour le budget 2026. On ira assez vite pour les orientations pour le budget 2026 puisque c'est un budget qu'on propose mais ce sont les élus qui sortiront des élections qui en disposeront et qui pourront, s'ils le souhaitent, le modifier.

Sur 2025, page 7 du document, sur les dépenses de fonctionnement on est à 19 515 342 €. On est en dessous de ce que l'on avait prévu. On avait prévu toujours du secours soit 21 406 865 €.

Comment on est arrivé à ça ?

D'abord, parce qu'on a limité les charges à caractère général. Là aussi on avait prévu un peu de marge et on a réussi à les limiter.

Et puis on est un peu en dessous pour les charges de personnel. Non pas qu'il y ait eu des personnels en moins ou que l'on ait moins payé les salariés mais parce que simplement il y a un report du volet prévoyance qui est mis en place.

Vous savez que maintenant la collectivité employeur doit participer au volet prévoyance de ses agents, ce qui est une bonne chose. Là aussi on n'a rien pu négocier. Cela nous est tombé dessus.

Il y a un peu moins de charges financières également : 560 554 € empruntés alors que là aussi, on a moins dépensé que prévu mais on a quand même emprunté parce qu'on est toujours en situation d'incertitude sur les dotations et les subventions, notamment de la part de l'Etat.

Le Département joue bien son rôle ainsi que la Région et l'Agglo. Le financement de l'Etat c'est toujours compliqué et nous n'avons jamais la somme qui était prévue, en tout cas la somme que nous avions estimée au début.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, page 8, c'est toujours pareil. On a un excédent des produits par rapport à ce qui était estimé. Les produits des services à 1 802 000 €. Vous voyez que les dotations de l'Agglo sont à un haut niveau, soit 878 000 €. C'est important parce que l'Agglo aide la commune de Tulle.

Le stationnement est un secteur avec lequel on a beaucoup « galéré » et qui fonctionne mieux aujourd'hui. On voit qu'on a un taux de remplissage des parkings qui est bien et pourtant qu'est-ce qu'on a pu en débattre et qu'est-ce qu'on a pu entendre en ville sur le stationnement.

Malgré tout, on ne pouvait pas faire payer aux Tullistes, par l'impôt, le stationnement qui est utilisé à 80% par des personnes qui n'habitent pas Tulle.

Ça ne veut pas dire « piquer dans la caisse » des Navarois ou des Fortunadais mais simplement il faut que l'effort soit partagé. L'utilisateur doit payer ce service.

Les impôts reversés par l'Agglomération sont toujours à un niveau élevé soit 4 800 000 € et les impôts locaux représentent un peu moins de 10 000 000 €. Il y a eu cette année, de nouveau, la taxe d'habitation sur les locaux vacants, soit 260 000 € et la taxe sur les friches commerciales.

On ne devrait pas percevoir la totalité des 260 000 € parce qu'il y a des recours formulés par ceux qui la payent. On devrait avoir des dégrèvements.

Malgré tout on s'aperçoit qu'on a eu raison de la mettre en place.

Je rappelle, concernant les impôts locaux, qu'on n'a pas du tout touché aux taux de ces derniers et qu'on n'y touchera pas sur 2026. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ils n'ont pas été touchés depuis 25 ans. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « On a un excédent de financement qui est à un niveau élevé, soit 1 300 000 €.

C'est plus que prévu mais c'est aussi une bonne chose pour enclencher ce qui est prévu pour 2026. Vous avez le détail page 9.

Pourquoi avons-nous plus d'excédent ? C'est parce qu'il y a un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été réalisées.

Si je prends le Chapitre 65 : - 240 000 €. Il n'y a pas que la Mairie qui a été bien gérée car nous avons prévu des versements de subventions au Centre de Santé Municipal et à la

Caisse des Ecoles et ces derniers n'ont pas été nécessaires puisque les budgets de ces deux entités progressent dans le bon sens. Les subventions d'équilibre ont été économisées.

Sur les dépenses d'investissement, on a fait beaucoup moins que prévu.

C'est toujours compliqué l'investissement. Là aussi on s'aperçoit qu'entre l'idée, une dépense et la réalisation d'un projet il y a de plus en plus de temps, de plus en plus d'acteurs. C'est de plus en plus compliqué de monter les dossiers de co-financement.

C'est un problème qui est très Français et dont on est aussi victime à Tulle.

Nous avons prévu 9 664 719 € et nous n'avons fait que 5 685 720 €. Vous avez le détail page 12.

Nous avons fait beaucoup de choses, en particulier les places Maschat-Roosevelt. On a rénové complètement la signalétique urbaine qui est visible.

Il y a également les aménagements de la Tour de Souilhac qui n'ont pas été réalisés cette année et il y a un certain nombre de travaux qui sont reportés en 2026.

Ces reports vont être retrouvés dans la proposition de budget 2026.

Vous avez les indicateurs financiers pour cette année 2025, page 13, avec une épargne nette qui augmente et un encours de la dette qui s'élève à 17 443 000 €. Il y a 15 ans, il était de 30 000 000 €. On a mené un travail de fond tout en continuant à investir et en continuant à faire fonctionner la collectivité et en faisant en sorte que les agents travaillent dans les meilleures conditions possibles.

Je rappelle aussi que notre capacité de désendettement est de moins de 6 années ce qui n'est pas fréquent dans des collectivités centre comme celle de Tulle.

Nous allons évoquer les orientations budgétaires 2026.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 22 106 984 €. Encore une fois, on ne peut pas avoir des éléments extrêmement précis parce qu'on a beaucoup d'incertitudes sur les dotations.

Concernant les impôts locaux, il n'y aura pas non plus cette année d'augmentation des taux, en tout cas de la part municipale des taux.

Au niveau des dépenses, il y a une petite augmentation des charges de personnel puisque les charges patronales sur la prévoyance ont été reportées d'une année sur l'autre. Il y a également 30 000 € prévus pour les avancements des agents.

On essaye de maintenir, là aussi, un équilibre avec une équipe d'agents qui permet de rendre des services. Les salaires restent attractifs.

On rencontre néanmoins des difficultés à recruter dans certains corps de métiers et, en même temps, une masse salariale qui ne peut pas augmenter et qui reste à ce niveau soit 11 286 000 €.

On a aujourd'hui 284 agents dont vous avez le détail page 18. On en a parlé lorsque le Rapport Social Unique a été présenté en Conseil Municipal.

C'est donc une stabilisation et un maintien du service aux Tullistes avec en fond un travail qui est mené avec les agents et leurs représentants que je salue ici puisqu'on a réussi à mener un dialogue social constant et de bonne qualité.

Parfois on n'a pas été d'accord et c'était un peu tendu mais on a réussi tous à « retomber sur nos pattes » et à faire en sorte que les choses se passent bien.

Page 22, vous avez le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - Les subventions aux associations représentent 582 000 €, les participations au CCAS pour un montant de 607 000 €, je laisserai la parole ensuite à Sylvie CHRISTOPHE qui souhaite faire une petite précision, 273 000 € sont alloués à l'EPCC l'Empreinte et. Ce sont des sommes qui sont reconduites d'une année sur l'autre.

Il y a une baisse de la charge financière. 471 818 € d'intérêts sont prévus pour 2026 contre 558 230 € en 2025.

En page 24, vous avez les dépenses d'investissement. C'est forcément un chiffre qui est élevé et c'est assez indicatif sur le budget 2026 puisqu'après, comme je l'ai dit, c'est l'équipe qui sortira des urnes dans quelques semaines qui sera chargée de « mettre ça en musique ». On verra les décisions qui seront prises.

Il y a donc les reports d'opérations qui n'ont pas été réalisées l'année dernière plus des décisions d'investissement qui sont prévues et qui sont dans le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement).

Là aussi l'investissement ce n'est pas « on claque des doigts un jour et on a une idée », c'est bien une programmation sur plusieurs années et des arbitrages qui sont à faire parce que ce n'est pas facile.

Il y a 11 200 000 € qui sont provisionnés. En fait, c'est 8 000 000 € réels avec, à peu près, 7 000 000 € de dépenses nouvelles et 1 000 000 € de reports de l'année 2025.

Concernant les recettes d'investissement, on a une section qui s'équilibre à 11 259 000 € avec un certain nombre de subventions qui sont prévues.

Il y a un virement de la section de fonctionnement qui a dégagé un excédent cette année et qui nous permet d'envisager ces investissements à hauteur de 2 179 000 €. Il y a également de l'autofinancement à hauteur de 3 097 000 €.

Ça n'est pas rien de dégager de l'autofinancement.

Vous avez également les budgets annexes. En ce qui concerne le budget Restauration, page 62, ce dernier dégage un excédent de 42 000 €. C'est un budget qui va mieux depuis quelques années.

Un médecin de plus a été recruté au Centre de Santé Municipal.

Il y a une subvention d'équilibre qui s'élève à 100 000 €.

On bénéficie toujours de la subvention « TEULADE » d'un montant de 207 000 €. L'Etat nous aide malgré tout.

C'est une dépense importante pour une collectivité comme la nôtre.

Ensuite, le budget Parkings qui, après de longues années d'errement, réussit à dégager un excédent de 50 000 €.

Ce que nous pouvons dire c'est que c'est un budget sérieux, avec des recettes réalistes, une maîtrise des dépenses courantes, des investissements ciblés et priorités au travers d'un PPI, une démarche courageuse par rapport à la dette.

Ce n'est pas toujours facile aussi de dire aux gens que notre programme c'est de diminuer la dette.

Vous avez là tous les éléments. Il n'y a rien de caché que ce soit pour l'investissement ou le fonctionnement.

Ce document d'orientation budgétaire ne révèle aucun trésor caché, aucun miracle. Il confirme une chose : c'est qu'avec des moyens contraints, avec beaucoup de rigueur, avec de l'optimisme on a agi, on a tenu un cap sérieux au service des habitants, sans « vendre l'argenterie de famille ».

Ce n'est pas de la poudre aux yeux, encore moins de la poudre de perlimpinpin, c'est du sérieux, les pieds sur terre.

Être sérieux c'est bien mais être sincère c'est encore mieux. On a essayé pendant ces années de présenter des éléments financiers qui soient sincères. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci beaucoup Pascal.

On est bien au-delà de l'exercice habituel de charmeur que vous avez pu entendre et reprocher aussi. Là, il y a des réalités qui n'entendent pas qu'on les invisibilise ou qu'on les discute.

Il y a des réalités techniques et budgétaires qui sont fortes.

Je pense que cela a été présenté avec la sincérité et l'entrain, l'énergie d'un pascal CAVITTE qui connaît son sujet et qui a participé avec le collectif à traiter ces questions essentielles.

L'endettement de la Ville de Tulle n'était pas concevable à mes yeux quand je suis arrivé, pour beaucoup de raisons.

Les investissements ont été, à un moment donné, un peu trop modérés ou, en tout cas, séquencés et on ne peut pas mettre systématiquement une ville dans une situation qui la rendrait un peu plus fragile et surtout totalement non souveraine le moment venu lorsqu'il faut faire des investissements d'importance.

Ce travail - là a été conduit en commun par des équipes différentes durant différents mandats et par la dernière tout au plus et c'est celle qui remet les clés aujourd'hui.

Les Tullistes auront, dans cette remise de clés, la réalité de la situation de la Ville. On peut toujours regarder le verre, le trouver à moitié, insuffisamment, trop rempli. Trop rempli, ça m'étonnerait en tout cas ce n'est pas comme ça qu'on le présentera mais en tout cas suffisamment rempli pour pouvoir donner à boire à celles et ceux qui s'engageront demain pour la Ville.

C'était très important et je suis fier de ce bilan, non pas un orgueil mal placé, mais fier de dire voilà, si ça s'arrête, c'est propre. Et ça, j'y tenais absolument et pour tous les collègues qui sont là et qui ont effectué ce travail avec moi parce qu'on est tous ensemble dans ce domaine mais il faut donner un cap, une vision et c'est la vision que j'avais voulu donner il y a longtemps.

On a eu 25 ans sans augmentation des taux. Je devrais dire 30 ans puisque la stabilisation des taux a été engagée par Raymond-Max AUBERT en 1995 et justement lui aussi a considéré que la situation était grave et depuis 30 ans jamais les taux n'ont été relevés.

Ça ne veut pas dire que l'inflation n'a pas été appliquée à un certain moment au gré des décisions de l'Etat. Mais en tout cas sur les taux on n'a pas bougé et pourtant on sait que les Tullistes trouvent que les impôts fonciers son chers.

On aurait pu faire une opération à un moment donné quand le Président MACRON a proposé la suppression de la taxe d'habitation.

On aurait peut-être dû tricher comme l'ont fait d'autres communes et basculer une partie des taux sur la taxe d'habitation l'année d'avant de telle sorte qu'on aurait pu réduire de manière importante la taxe sur le foncier bâti mais c'était tricher et ce n'était pas très responsable du point de vue du budget de l'Etat non plus.

La taxe d'habitation n'était pas chère à Tulle. Regardez vos taxes d'habitation, elles étaient, au regard de la taxe sur le foncier bâti, vraiment plus légères ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a plus que les propriétaires qui payent. Les locataires ne payent rien en termes d'impôts sur la Ville.

Comme ils ne sont pas tous propriétaires, cela pose quand même des questions sur la charge qui pèse sur les propriétaires. Vous me direz éventuellement quel serait l'intérêt de devenir propriétaire ?

Ils pourraient être amenés à regarder les choses.

Après, dans les autres communes c'est moins cher mais ce sont les voitures, ce sont les déplacements. Ce sont d'autres difficultés qui impactent les ménages.

Je ne pense pas qu'ils aient bien calculé entre une taxe d'habitation, une taxe foncière et elles vont monter dans toutes ces communes là parce qu'elles vont être obligées de s'adapter aux réalités du budget.

Nous allons proposer dans le prochain mandat, pour ceux qui seront présents, cette stabilité foncière et fiscale parce que je crois qu'il faut continuer à la préserver tout en ayant investi beaucoup et ça je le rappelle parce que souvent les villes qui n'investissent pas, se mettent en difficultés aussi.

S'il n'y a pas un investissement d'avenir, il n'y a pas de vie possible. C'est parfois au détriment, peut-être, de certaines choses mais il faut trouver des équilibres.

C'est ça la difficulté de la gestion d'une cité et c'est compliqué dans une ville-centre.

Souvent j'entends ici et là, par exemple, qu'on nous compare à Malemort, y compris dans l'idée qu'on pourrait avoir « super DARTHOUT » à la place d'un autre.

Pourquoi pas ! C'est de la politique.

Mais il faudra demander à Frédéric SOULIER ce qu'il offre aux Malemortois en matière de services parce que réellement, il offre beaucoup. Ce que les Malemortois ne payent pas, ce sont les Brivistes qui le payent.

En revanche et je le reconnais bien volontiers, avant à Malemort ce n'était pas rénové et Laurent DARTHOUT a fait un très bon travail d'investissement sur sa Ville. Il était plus que nécessaire. Il était plus que temps mais ça n'est pas avec un Conservatoire de musique à payer ou une piscine à co-financer avec une agglomération ou tant d'équipements de ville-centre nécessaires.

Je dis ça pour que chacun puisse regarder la situation de demain avec aménité, justesse et avec conviction aussi et si j'ose dire « un peu droit dans ses bottes ».

Donc, quand on remet une clé avec un peu d'argent dans la maison et une gestion serrée, ça veut dire qu'il reste de la place pour faire demain pour les autres, y compris d'ailleurs pour les suivants. C'est à eux que je pense.

Voilà pour le DOB mais, bien sûr, il reste des observations à faire par les uns et les autres autant que de besoin.

Je vous laisse la parole. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment politique majeur, celui où nous devons dire clairement où on veut aller, comment et dans quels délais.

Le document qui nous est présenté par Pascal CAVITTE est techniquement très complet. Il faut saluer le travail des services.

Le mandat a débuté en 2020 avec le COVID et les confinements dont vous chiffrez l'impact à 800 000 €. Ce mandat se termine aujourd'hui dans un contexte national et international très perturbé, un budget adopté tardivement devant une assemblée déchirée et une représentation nationale qui peine à maintenir le déficit public à moins de 5% du PIB.

Personne ici ne nie la réalité du contexte national qui pèse sur les collectivités.

Mais notre ville n'est-elle aujourd'hui qu'une collectivité qui subit ?

Jusqu'où la Ville peut-elle absorber ces contraintes sans remettre en cause ses missions, ses investissements ou ses équilibres humains ?

Vous n'évoquez pas nos limites.

Avez-vous anticipé différents scénarii afin d'alimenter la réflexion ?

On a donc une épargne brute à 3,1M €, une épargne nette à 1,8 M €, un désendettement de 2,5 M € et une capacité de désendettement à 5,6 ans.

Les indicateurs sont corrects mais, vous le savez, il s'agit d'un trompe-l'œil.

Vous le dites-vous même, l'excédent de 2025 est exceptionnel et repose sur des dépenses non réalisées, à un report du volet Prévoyance en 2029, à un report massif d'investissement et des difficultés de recrutement.

En fait, il ne s'agit que d'un décalage dans le temps et non le fruit d'une bonne gestion.

Les charges de personnel représentent 56% des dépenses de fonctionnement. C'est l'enjeu majeur de notre fonctionnement.

Au cours de la mandature, on a pu voir des projets répondre aux attentes des habitants : le Centre de Santé Municipal, la création de la Police Municipale, le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection mais aussi d'autres qui viendront peser sur les finances de la Ville avec la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines qui représente plus de 8 000 000 € d'investissement, environ 50 000 € de frais de fonctionnement et 8,5 ETP.

La taxe sur les locaux vacants et les friches commerciales génère environ 150 000 € de recettes un fois les dégrèvements traités.

Une fiscalité locale, comme rappelé, qui aura pesé sur les Tullistes avec l'augmentation des bases fiscales sans discontinuer depuis 2023 : d'abord 7,1%, puis 3,9%, puis 1,7% et cette année on part pour 0,8% d'augmentation.

Vous avez souvent dit, Monsieur le Maire, dans de précédents conseils « il n'y a pas que l'argent qui compte, il y a l'argent qui se compte. »

Jusqu'où pourrons-nous supporter les évolutions futures qui, nous le savons, irons dans le sens de budgets toujours plus contraints ?

C'est évident, il faudra faire des arbitrages et ces questions essentielles ne sont malheureusement pas soulevées.

Par exemple, à la suite du courrier adressé récemment au Ministre de l'Intérieur que vous avez cosigné, pour dénoncer le manque d'effectifs de police, nous constatons que vous avez pris conscience de problèmes liés à la sécurité sur notre Ville.

Nous pensons qu'un arbitrage doit être fait en faveur du renforcement de notre Police Municipale en appui de la Police Nationale

Il faut continuer de déployer la vidéoprotection en la reliant à un centre de surveillance.

Il faut également repenser un plan lumière sur la ville en renouvelant les éclairages pour ramener enfin un sentiment de sécurité à la population.

Le programme d'investissement affiché est élevé, 9 M €, mais on constate des difficultés récurrentes à tenir les calendriers d'où des reports importants de 2025 sur 2026 pour environ 1,8 M €.

Il s'agit du deuxième plus haut niveau de cette mandature après 2024.

Vous nous proposez un catalogue de dépenses sans aucune hiérarchisation en réendettant à hauteur de 1,3 M € (emprunt 2,6 M € et remboursement 1,3 M €) et en tenant compte de subventions incertaines compte tenu du contexte.

Les projets pour 2026 sont ambitieux, en quantité et en montants, et conduiront certainement à de nouveaux reports importants sur 2027 mais quelles sont vos priorités ?

Des travaux sont effectués dans nos écoles mais, vous le savez, les conditions sont difficiles pour les élèves et les personnels, notamment lors des périodes de fortes chaleurs.

Un plan de rénovation énergétique de ces écoles et des bâtiments municipaux est-il établi ?

Il faut moderniser nos écoles, sécuriser et végétaliser les cours de récréation pour créer des îlots de fraîcheur.

De meilleures conditions d'enseignement participeront à la réussite des jeunes Tullistes.

Débattre, ce n'est pas affaiblir l'action publique. C'est, au contraire, lui donner de la légitimité.

Nous ne remettons pas en cause le sérieux du travail administratif mais nous nous regrettons l'absence de vision politique clairement assumée.

Le DOB devrait être le moment où l'on dit ce que l'on privilégie, ce à quoi l'on renonce et pourquoi.

Ce document sécurise la continuité. Il ne trace pas suffisamment l'avenir.

Je vous remercie. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Dorian. Très bien. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je m'étonne, ce soir, dans ce temps suspendu qui précède les engagements municipaux, de ne pas avoir le représentant d'une liste de citoyens qui, semble-t-il veut porter ses ardeurs devant les fonts baptismaux et les fonts municipaux à venir.

Je crois que ce soir c'était l'occasion de montrer une vision de la gestion précédente et puis aussi de lancer des perspectives.

Je suis très soucieux de saluer la qualité de votre rapporteur et sa volonté de séduire cette assemblée et puis, bien sûr, derrière de valider le travail qui a été le vôtre.

Rétrospectivement, je ne suis pas là pour être le porte étendard de combattants qui sont peut-être en mal de projets et peut-être aussi en mal de certitudes, je dirais.

Ce que je peux analyser à la lumière de cette mandature, qu'est-ce que les Tullistes veulent appréhender ? C'est la réalité de Tulle aujourd'hui et la réalité de Tulle demain.

La réalité c'est une ville qui s'est paupérisée. C'est une ville où vous perdez des habitants. Je me rappelle votre assurance en disant que la Ville compte 14 700 personnes et puis, il y a la réalité qui arrive : 13 700. Vous soustrayez à ce chiffre les 1 000 personnes qui sont à l'Ecole de Gendarmerie et vous retombez à 12 400. On n'est pas très loin de ce que je laissais supposer.

La réalité est là : un affaiblissement de son attractivité.

L'enjeu du mandat c'est est-ce que demain, après aujourd'hui la paupérisation, se joue la ghettoïsation ? C'est ça l'enjeu.

Vous avez des populations nouvelles qui arrivent dans ce territoire. Vous avez des classes entières qui sont des classes allophones. Il faut songer demain à les intégrer dans le tissu. L'enjeu est là aussi. Vous avez une réalité que souvent vous ne voulez pas voir.

Vous en avez eu un exemple tangible, il y a trois semaines. Huit véhicules qui ont été détériorés, dans la cour de l'Ecole Turgot.

Vous avez un corps social qui s'affaiblit véritablement. Vous avez des périphéries qui sont en train de prospérer avec des classes moyennes qui s'installent, qui fuient la ville.

Est-ce que la commune peut porter les enjeux de demain ? On voit bien que les charges de centralité deviennent asphyxiantes et puis elles sont injustes. Elles deviennent de plus en plus injustes.

Vous citez Malemort. Ce n'est pas l'épicentre de la Corrèze et le travail de Monsieur DARTHOUT est celui d'un exercice sur cette mandature. Qu'est-ce qu'il a fait ? C'est dans la continuité de ce qui avait été porté par les précédents maires.

Il a réussi à avoir un œcuménisme puisqu'il n'a pas eu de véritables opposants lors de son dernier mandat.

Il en a fait une ville de divertissement et c'est vrai qu'on a un aménagement urbain qui est, certes, séduisant, mais Malemort restera toujours une cité dortoir.

Elle n'a pas constitué son épicentre. Elle ne l'a pas parce qu'elle vit dans l'ombre d'une collectivité qui est beaucoup plus puissante.

Nous le problème, c'est que nous sommes de plus en plus tributaires des infrastructures culturelles qui sont les nôtres : Conservatoire de Musique, Des Lendemain Qui Chantent, Théâtre. Nous sommes tributaires d'une opulence offerte au bassin de Tulle mais dont ne jouissent plus les Tullistes parce que ces derniers n'ont plus le pouvoir d'achat pour le faire.

Je discutais avec un artisan qui s'occupe des toits. Il me disait que dans la ville de Tulle la moitié des toits était à refaire.

Vous parliez tout à l'heure de l'investissement des propriétaires, du poids qui pèse sur les propriétaires avec, certes, un marché immobilier qui a pu être relancé après le COVID mais un marché immobilier qui est en souffrance.

Vous avez des produits qui ont été construits dans les 30 glorieuses et qui sont des produits de bonne facture. Il faut voir les efforts de maçonnerie qui ont été accomplis à Tulle à un moment où il y avait une densité démographique importante qu'il fallait absorber.

Aujourd'hui, nous serions incapables de le faire. Il y a des produits de maçonnerie par maison qui s'élèvent de 300 000 € à 400 000 €. Personne ne veut réinvestir ces maisons.

Aujourd'hui, les projets de vie se font dans les périphéries et, vous l'avez dit tout à l'heure, ces familles qui ont des enfants acceptent de se déplacer à 15 ou 20 kilomètres parce que ce qu'elles veulent chercher aussi c'est la tranquillité et l'espace.

L'enjeu pour les Tullistes c'est de voir ce que les listes candidates aux élections municipales vont porter comme vision d'un lendemain.

Vous avez un problème qui est crucial : les commerces.

L'attractivité des villes depuis le moyen-âge ce sont ses commerces qui la construisent.

Concernant le développement du traitement de l'achat en ligne, je vais vous donner un exemple qui est emblématique. Combien de paquets ont pu être déposés pendant le mois de décembre dans un point relais dans lequel je vais chercher des aliments pour mes animaux ?

4 300 paquets ont été déposés pour un seul point relais !

Donc, concernant la Ville de demain, tout le monde propose de réfléchir sur l'aménagement de l'avenue Victor Hugo, après l'échec, dans la mandature, de la Rue Jean Jaurès. C'est la rue borgne de Tulle.

Que faire demain de nos artères commerçantes ? Qui demain va pouvoir avoir encore l'ambition de porter une volonté de s'installer quand vous avez un développement de l'achat en ligne et qui ne sera pas contrarié ?

Il faut totalement réinventer la ville de demain.

Je pense que dans cette mandature vous avez été très loin dans la place que vous accordez à la voiture appliquant des principes qui étaient des principes de métropoles et qui construisent à Tulle des logiques d'évitement.

On l'entend dans notre relationnel, dans les habitudes qui se développent dans cette ville et surtout dans cette capacité, je dirais, à l'ignorer maintenant.

Le week-end, le samedi il n'y a plus personne à Tulle. La réalité est là.

Cette ville continue de se construire et continue d'avoir une vitalité parce que la semaine vous avez des agents captifs qui sont obligés de venir dans notre collectivité pour, bien sûr, travailler puis après consommer.

Quel est l'avenir pour la Ville de Tulle ? Ce sont les métiers de bouche qui ne pourront pas disparaître parce que ces gens-là qui vivent à 30 ou 20 kilomètres vont consommer sur place. Ils ne restaurent pas avec une « gamelle » parce qu'ils n'en ont pas les habitudes.

L'enjeu de demain c'est quelle ville promouvoir pour les 6 ans qui viennent ?

Là je pense qu'il y a un tournant que vous avez spécifié Monsieur CAVITTE. Bien sûr sur l'endettement parce que celui-ci était pharaonique à Tulle. La Cour des Comptes nous tombait dessus à bras raccourcis.

Ce n'est plus le cas mais heureusement qu'il a fallu revenir de ces abîmes. C'était une des collectivités les plus endettées en Corrèze et qui était même à la limite d'être reprise par la Préfecture.

C'est vrai que c'est un travail qui a été continu et puis l'exercice d'une mandature, l'exercice dans une Opposition mais aussi l'exercice dans la continuité du fonctionnement d'une collectivité vous montrent qu'on peut avoir des postures politiciennes mais la réalité est beaucoup plus difficile à prendre en charge.

On peut avoir, bien sûr, des grandiloquences et c'est normal que l'on ait des perceptions et qu'on ait des postures mais que l'on a de moins en moins.

Elles sont totalement effacées à l'Agglo. Ici, elles perdurent.

Je vous disais une chose : « que seront les Conseils Municipaux quand il n'y aura plus Madame GRADOR et Monsieur LAGARDE ? ». Monsieur LAGARDE, de mauvaise foi et Madame GRADOR, plus dans un discours idéologique.

Ils se sont effacés et c'est une nouvelle génération qui est arrivées Elle est certainement moins ancrée dans cette idéologie, dans des matrices.

Je ne sais pas qu'elle sera la mouture du prochain Conseil Municipal mais j'aimerais déjà que ce soient des gens qui soient engagés pour la collectivité, qui réfléchissent sur la collectivité.

Ce qui m'a beaucoup ennuyé dans cette mandature, ce sont les silences. C'est le manque de parole partagée ici comme ailleurs. Nous avons une effervescence dans la précédente mandature que je n'ai pas retrouvée dans celle-ci.

Il faut réfléchir la ville de demain. Il faut que chacun y apporte sa lecture, ses intentions, son histoire.

Je ne pense pas qu'on puisse arriver spontanément comme ça dans un jeu politique et qu'on puisse avoir des prétentions.

Je crois qu'il faut un passé, un passif. Il faut des perceptions, des connaissances. Il faut bien percevoir les complémentarités entre l'Agglo, ce qu'elle est devenue et ce qu'elle nous a retiré.

Quand je recourrais à l'image des « Bourgeois de Calais », je ne me trompais pas.

Les collectivités municipales n'ont plus les moyens de leurs ambitions. Elles sont complètement sous la tutelle d'entités où ce sont des administratifs qui ont pris le pouvoir véritablement et éteignant toutes les ardeurs politiques. C'est l'Agglo.

Les administratifs, entre guillemets, avec toute la considération que j'ai pour eux et je pense qu'ils ne se trompent pas du tout dans la nature des propos que je peux porter à leur encontre.

La vérité est là. Les territoires deviennent de moins en moins vivants et aujourd'hui on voit monter des idéologies, des identités qui vont à rebours de notre modèle social, qui vont à rebours de notre modèle culturel.

L'exemple le plus tangible c'est le burkini au centre aquarécratif avec 70 élus qui ne prennent pas la parole.

C'est-à-dire qu'ils n'ont pas soutenu Monsieur BREUILH. Pourquoi ?

Malheureusement, j'avais un Conseil de classe et je ne suis pas venu mais pourquoi on a un tel essoufflement ? Pourquoi on a de telles inhibitions ?

Je parle aussi de François HOLLANDE qui se défousse au moment où il faut voter dans l'assemblée sur l'inscription des frères musulmans sur la liste des terroristes. Lui qui a traversé le Bataclan, qui a traversé l'Hyper Casher, lui qui a été un acteur de la symbiose nationale, se défousse pour des volontés électoralistes. Il ne veut pas se braquer LFI.

C'est pitoyable !

C'est ça la réalité.

Cette collectivité, qu'elle soit au niveau de l'Agglo ou qu'elle soit au niveau de la Ville de Tulle, ce sont d'abord des citoyens qui sont investis dans une lecture de leur territoire. Et ça, malheureusement, ne peut être porté que par l'expérience.

Je ne crois pas aux générations spontanées. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je vous remercie Monsieur CHAUMEIL. C'était intéressant.

Vous auriez dû rester parce que vous aviez, effectivement, le passé.

Vous avez choisi de faire autrement mais c'est une analyse qu'on partagera pour partie. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Pardonnez-moi Monsieur le Maire.

La difficulté de l'élu, et vous le savez tout autant que moi, c'est de se croire indispensable et d'être dans l'hubris.

Je crois que la difficulté aussi c'est qu'on a une exaltation parce qu'on aime notre prochain, on est au service des concitoyens mais il ne faut pas oublier la roue du temps. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci.

Je laisse la parole à Sylvie CHRISTOPHE. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « On a peut-être été silencieux mais le travail au quotidien a été fait et je pense qu'on a de nombreux témoignages de considération qui nous sont montrés régulièrement.

Je vais ramener les choses un peu plus terre à terre par rapport à ce que Pascal CAVITTE a dit concernant le DOB et je vais prendre la parole ici sous le regard de mes collègues Zohra HAMZAHOU et Christine COMBE et apporter quelques éléments de contexte supplémentaires concernant la subvention d'équilibre allouée au CCAS par la Ville.

Avec une subvention stable depuis 2015, le CCAS s'est constamment adapté notamment aux besoins sociaux des Tullistes, peut-être de façon silencieuse mais efficace, de façon discrète mais efficace, les plus précaires et les plus vulnérables. Mais pas que parce qu'on s'intéresse aussi à des personnes peut être un peu moins défavorisés socialement parce que tout le monde a besoin de ce regard.

Que ce soient :

- des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées et ou handicapées
- des actions en faveur des jeunes, ticket sport-culture
- des actions en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi avec levée des freins à l'emploi, avec entre autres un dispositif d'aide à la mobilité
- une coordination des acteurs caritatifs de notre ville parce que sans le milieu associatif je pense que nous n'arriverions pas à travailler correctement
- de prévention et d'accès à la santé pour tous soutenus par le Contrat Local de Santé
- un accompagnement des agents de la Ville et de l'Agglo

Le CCAS apporte prioritairement des aides et des services et cela ne peut pas se faire sans un accompagnement humain indispensable. Le CCAS ne peut donc pas fonctionner sans la compétence d'agents au service de la population, or, tout comme pour la Ville, des contraintes et décisions s'imposent concernant le personnel avec un effet ciseau pour notre budget.

Depuis 2018, nos choix se sont portés collectivement sur l'accompagnement vers l'emploi de celles et ceux qui en sont le plus éloignés avec des agents en insertion qui rendent des services à la Ville comme l'entretien des locaux et des Espaces urbains

L'évolution des dépenses liés aux fluides nous impacte aussi et ça nous oblige à la prudence, tout comme pour la Ville.

Malgré les besoins croissants en besoins sociaux, le CCAS s'est constamment adapté en repositionnant ses actions pour les rendre les plus efficaces possibles au regard de ses ressources et des besoins constatés. Effectivement, dans le DOB cela a été signalé.

Sur l'investissement, pour 2026, des travaux sont prévus cette année à la Résidence de Nacre. Ils sont très bien financés grâce à un appel à projet qui nous laisse un faible reste à charge.

En 2019, l'achat de la Résidence de Nacre a aussi contribué à amoindrir les dépenses liées à son fonctionnement, et nous a permis de nous recentrer sur l'accompagnement des personnes âgées et ou handicapées de notre territoire communal.

On a un taux d'occupation de 95 % en 2025 et une bonne image de ce service auprès des familles et des professionnels du secteur. Cette résidence autonomie vient favoriser la vie des Tullistes âgés en cœur de ville.

Notre collectivité participe à un système redistributif qui fonctionne encore grâce à une redistribution élargie avec des politiques tarifaires décidées par la collectivité (accès à la santé, cantine scolaire, centre de loisirs, accès à la culture et au sport, ...). Tout ça fait qu'on vit bien à Tulle avec cet engagement de la collectivité.

Il s'agit aujourd'hui de défendre un modèle social dont l'efficacité est réelle et d'en préserver la réussite en défendant les services publics.

Les dépenses sociales ne sont pas un luxe. Elles assurent la réduction des inégalités et conditions de vie de tous dans une vision humaniste fondée sur la coopération, la soutenabilité et la solidarité.

Demain on va avoir le Conseil d'Administration du CCAS. Certaines de mes collègues sont là et participent et on va aussi discuter du Débat d'Orientation Budgétaire pour le CCAS.

Il me semble que c'est quelque chose qui est aussi important pour notre Ville. C'est aussi la paix sociale qui est assurée grâce à ses services.

Je voulais mettre un peu l'accent sur le CCAS et sur ses actions.

Ce n'est pas exhaustif, bien sûr, parce que le DOB nous prendra un peu de temps demain.

Céline FERNANDEZ nous présentera aussi ce qui s'est passé en 2025. On fera un bilan. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Sylvie.

D'autres interventions ?

*Madame Christèle COURSAT* : « Monsieur CHAUMEIL, permettez-moi de revenir sur des remarques que vous avez faites en ce qui concerne, pas une opposition mais quand même une certaine tension entre l'Agglo et la Ville de Tulle.

Je suis désolée, l'Agglo est forte parce que la Ville est aussi au centre et offre des services nécessaires.

Aujourd'hui, vous avez la plupart de la population qui a la possibilité d'accéder à une Médiathèque et c'est gratuit.

C'est l'Agglo qui permet ce genre de choses et ce service est proposé sur la Ville de Tulle.

Vous avez un espace aquatique qui est rénové, mis à disposition des Tullistes et de l'ensemble des personnes du territoire.

Vous ne pouvez pas dire que l'Agglo a pris beaucoup de choses à la Ville de Tulle parce qu'elle bénéficie aussi de l'intervention de l'Agglo.

On se félicite d'avoir des ponts qui ont été rénovés parce que c'était nécessaire pour que les Tullistes mais aussi tous les habitants du territoire puissent les utiliser en toute sécurité.

Aujourd'hui on voit que toute la côte ouest souffre d'inondations importantes. Nous, à Tulle nous avons eu à un moment donné, et cela a été une belle bataille politique aussi, le courage de mener une politique de renaturation de la Corrèze. Aujourd'hui, il n'y a pas eu d'inondations grâce à cela.

Ne parlons plus de ces oppositions entre territoire de l'Agglo et de la Ville de Tulle. Parlons un peu ensemble parce qu'on appartient à ce territoire qui nous est commun.

Oui, ce n'est pas cher d'aller habiter à Chameyrat ou à Naves. Oui, c'est cher d'habiter à Tulle. Voilà ce qu'on entend mais on fait partie du même territoire. On utilise les mêmes services publics. On va dans les mêmes commerces. On utilise les mêmes voies. On a les mêmes objectifs.

A un moment donné, il faut qu'on ait un discours commun. Il faut qu'on soit forts et qu'on travaille les uns avec les autres.

Il faut qu'on ait ce discours positif et arrêter de cliver ce discours entre petites et grandes communes. Pour moi, il n'y a pas de petites et de grandes communes.

Il y a un territoire et des habitants d'un territoire. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Christèle.

D'autres interventions ?

Il faut conjurer le silence. »

*Madame Ana-Maria FERREIRA* : « Oui, il est temps de parler pour la majorité silencieuse.

Monsieur CHAUMEIL, j'ai entendu toutes vos généralités de la situation pour rentrer dans un discours de DOB. Il n'a pas été bien précis. Il va un peu partout.

Vous partez dans tous les sens mais vous dites des choses vraies. Je vous rassure.

Concernant les points relais, cela ne concerne pas que la Ville de Tulle. C'est un gros problème partout en France.

Dans toutes les grandes villes aujourd'hui effectivement tous ces points relais sont inondés de paquets. C'est le reflet aussi d'une société.

Ce sont des paquets que les gens ne vont même pas chercher parfois et tous ces points relais débordent si bien que pendant les fêtes et encore aujourd'hui, ces paquets se trouvent déposés à même le sol sans qu'on puisse les « parquer » dans les différents points homologués pour cela.

On ne peut pas attribuer ces situations-là à la Ville de Tulle. C'est une généralité et c'est un peu un effet sociétal.

Il faut aussi se poser ces questions. Qu'est ce qui se passe ? Pourquoi cette frénésie de l'achat par correspondance qui pénalise les commerces ?

Vous avez aussi parlé de cette population allophone et c'est quelque chose qui vous tient à cœur.

Je vais vous dire une chose : l'Histoire a montré que toutes ces populations, quand elles bougent, c'est une source de richesse contrairement à ce que vous pouvez penser. Le plus souvent c'est une redynamisation économique qui se passe par une main d'œuvre nécessaire.

Pourquoi ? Parce ce que vous avez raison et vous l'avez dit vous-même, concernant les toitures de Tulle et toutes ces choses qu'on ne peut pas faire. Nous sommes en manque d'artisanat et de main d'œuvre.

Aujourd'hui pour refaire un toit, il faut quatre ans. Il faut attendre quatre ans au minimum un artisan. Je dis au minimum parce que quand il y a les grandes perturbations que nous avons connues, ils ne viennent même pas. C'est dans les cas d'urgence et que les assurances suivent.

Il y a une réalité économique qu'il faut mettre derrière tout ça et qui est une réalité aussi de personnes au travail que nous n'avons plus.

Cela n'a pas été dit mais notre Directeur Général des Services l'a bien souligné. Le recrutement est un problème. Aujourd'hui, le recrutement pour fonctionner, pour faire que l'activité économique soit à la hauteur de la qualité que nous attendons est compliquée. Cette main d'œuvre n'est plus présente.

Ce sont toutes ces questions qu'il faut que nous nous posions en commun et non pas se dire que c'est une mauvaise gestion de la Ville de Tulle, ou qu'est ce qui s'est passé avant ou ce qu'il va advenir.

Ce qu'il va advenir c'est une réalité sociale qui est compliquée. Il y a un contexte compliqué.

Je reste néanmoins très positive. Je pense qu'on est, effectivement, dans un creux et dans les océans on a des vagues et on a des creux.

Il y a un creux économique général et l'Etat ne soutient pas la ruralité. Il faut le souligner.

J'aurais aimé que vous ayez ce discours Monsieur CHAUMEIL. C'est un vrai sujet.

C'est un sujet aussi pour ces enfants qui vivent dans la ruralité, qui mériteraient d'avoir une autre considération pour vivre encore dans nos milieux ruraux.

Ça aussi ce sont des vraies questions.

Je voulais juste faire un peu ce point en soulignant que les généralités ne doivent pas s'appliquer spécifiquement à une mauvaise gestion de la Ville de Tulle mais avoir une envolée plus dynamique pour qu'on ait envie, effectivement, de s'inscrire dans une réalité.

Je crois, qu'ici autour de la table, chacun à fait, à son niveau, ce qu'il a pu faire. Parfois, on a voulu me bâillonner, je suis désolée, je ne fais pas partie de la majorité silencieuse. On ne m'a pas encore bâillonnée, donc je prends mon temps. On a le droit de parler et de s'exprimer mais je vous rejoins sur ce point : il y a un gros souci dans notre société.

Et je l'ai dit il n'y a pas si longtemps à notre cher Maire, les majorités silencieuses sont une catastrophe aujourd'hui et à tous les niveaux, que ce soit dans les grandes instances, que ce soit au niveau des logements sociaux, que ce soit partout.

Il va falloir que les gens se réveillent et, vous l'avez dit, pour ça il faut une jeunesse dynamique, qui soit éveillée et qui ait envie de.

Voilà aussi la mission que nous avons à savoir d'essayer d'apporter un exemple. C'est ce qu'on a tenté de faire chacun à son niveau et un travail a été accompli.

Il ne faut pas attribuer ce travail qu'aux élus. S'il n'y a pas les agents, s'il n'y a pas toute cette manne de travail qui nous permet, à nous élus, de nous éclairer pour avancer et prendre les bonnes décisions, on ne fait pas grand-chose non plus.

Je vais aussi grandement attribuer ce travail à toutes les personnes qui ont collaboré à tous les instants pour que les élus puissent travailler.

J'ai eu la chance d'être à l'urbanisme avec une équipe formidable et je tiens à dire que ce travail était important, conséquent et toujours de rigueur.

Les généralités ne font pas de la Ville de Tulle un problème mais une Ville qui a besoin de continuer à prospérer dans la conjoncture sociale que nous vivons actuellement. »

*Madame Yvette FOURNIER* : « Je vais rebondir sur ce que vient de dire Ana-Maria notamment par rapport aux généralités.

Concernant la paupérisation de la Ville de Tulle, c'est malheureusement un mouvement général où les gens les plus pauvres de la société se retrouvent dans les villes centre notamment parce que les services publics s'y trouvent.

Effectivement, habiter en périphérie pour ces personnes est très compliqué. Souvent elles ne le peuvent pas parce qu'elles n'ont pas de moyen de transport donc pas de mobilité.

Concernant la baisse de la population, c'est malheureusement une situation générale en France. On est sur une baisse démographique, pire encore sur nos territoires ruraux. On ne peut pas attribuer à la Ville de Tulle d'être responsable de la baisse de la population.

En ce qui concerne la sécurité, il y a un ensemble de dispositifs qui ont été mis en place. Il y a une Police Municipale qui effectue son travail le mieux qu'elle peut.

Certainement qu'il faudra, comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure au sujet du vandalisme récent sur des véhicules, prendre en considération ces phénomènes.

Effectivement, se trouvent à Tulle des infrastructures onéreuses certainement pour cette Ville qui est désormais assez petite ou très moyenne. Quand on prend le CRD, Les lendemains Qui Chantent, le Théâtre, etc.,

Néanmoins, ce sont des infrastructures qui sont nécessaires à la Ville de Tulle qui permettent à bien des jeunes et puis à la population du territoire d'accéder à la culture.

D'autre part, ce sur quoi aussi je veux revenir, mais peut-être que Michel voulait intervenir à ce sujet, donc je vais le laisser parler du commerce. Il y a d'ailleurs un article sur ce sujet dans La Montagne et je vais laisser Michel réagir sur ce point.

Enfin, ce qui m'a un peu piquée c'est quand vous avez fait état du manque de parole partagée durant cette mandature.

Certes, on ne s'exprime peut-être pas suffisamment au cours de ces Conseils Municipaux ou au cours des Conseils Communautaires néanmoins, que ce soit à la Mairie de Tulle ou à Tulle Agglo, il y a des commissions au cours desquelles tous les élus peuvent participer, même si on n'y est pas forcément inscrit, et où chacun peut s'exprimer et partager.

Moi qui ai porté un gros dossier, le SCoT, je peux vous assurer que plus d'une fois j'ai regretté le manque d'élus et cependant, heureusement il y avait les techniciens qui étaient là pour aider et pour apporter toutes leurs compétences pour avancer dans ce gros dossier.

J'ai été la première à regretter le manque d'élus et je me suis fait parfois la réflexion qu'on prenait plutôt les décisions et les lignes qui étaient celles des techniciens.

Néanmoins, ce sont quand même les élus qui décident à la fin.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de parole partagée. C'est à chacun de participer à la vie de la Ville, à la vie de la municipalité et du Conseil Municipal mais aussi à la vie de l'Agglo en adhérant et en participant notamment à l'ensemble des commissions. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Contrairement à vous Monsieur CHAUMEIL, je n'ai pas la même expérience car je n'ai fait qu'une seule mandature mais, personnellement, j'ai trouvé qu'il y avait une bonne ambiance avec vous, que cela se passait plutôt bien.

Après j'en conviens, on a été peut-être plus factuels que politiques, mais personnellement cela ne me dérange pas.

Je voulais faire un petit point sur le commerce, simplement pour « apporter de l'eau à votre moulin ».

Il faut savoir qu'actuellement 70% du commerce se fait hors du centre-ville. C'est quelque chose qui a changé dans les années 80-90 et ça s'est beaucoup déplacé dans les zones. L'inconvénient pour la Ville de Tulle c'est que l'on a peu de zones extérieures dites de grand commerce.

Il y a 22% du commerce qui se fait aussi par colis. Il faut savoir qu'avant le COVID, cela représentait 5% du commerce.

Comme vous le souligniez tout à l'heure, c'est quand même un changement fondamental de consommation.

Ensuite, il faut savoir aussi une chose puisque'on parlait d'évolution dans la méthode de consommation, aujourd'hui, il y a 15% des jeunes qui ont un avatar. Ils créent leur propre profil, leur propre photo et se mettent en situation c'est à dire que l'on va dans une boutique, on prend un vêtement en photo et on se voit déambuler dans la ville avec.

Ça vous donne une idée de comment vous allez être.

Il faut le savoir. C'est déjà une autre technique de consommation.

Il y a aussi 30% du commerce Internet qui est de l'habillement et ça ne fait qu'évoluer. Il n'y a pas que des petits biens de consommation

Il faut savoir que l'arbitrage dans la consommation, c'est l'habillement qui est le plus pénalisé parce qu'il y a d'autres consommations. On priorise, par exemple, le téléphone. On ne met pas l'habillement avant le téléphone.

C'est important de le savoir parce que je vais vous donner un autre chiffre. En 1975, le budget destiné à l'habillement représentait 12% du revenu des ménages.

Aujourd'hui c'est 5%. C'est pour voir la baisse de la consommation dans ce domaine.

Il faut aussi souligner que le secteur de l'habillement a perdu 22 000 emplois.

En fait, vous l'avez dit tout à l'heure, qu'est ce qui reste aujourd'hui dans le commerce ou tout du moins qui est un peu moins soucieux ? C'est tout le commerce de la restauration.

Et même une chose qui est importante pour les villes-centre comme la Ville de Tulle, c'est toute l'attractivité culturelle. Les gens viennent en ville parce qu'ils ont besoin de consommer, vous l'avez dit et ce, notamment entre midi et deux, mais aussi parce qu'il y a une attractivité culturelle.

Il faut qu'il y ait cette attractivité sinon ils ne viennent tout simplement pas.

Ces phénomènes-là sont importants

Je veux revenir sur le point relatif à la paupérisation de la population. C'est certain et l'analyse est exactement celle que j'aurais faite. Elle se paupérise au niveau d'une certaine population.

Il faut quand même savoir deux choses qui sont importantes pour la Ville de Tulle c'est qu'il y a des commerces de centre-ville qui sont des commerces de qualité et qui offrent des prestations, notamment dans l'habillement, qui sont peut-être plus chères que sur le net et voire plus chères que ceux qui font de la franchise mais ils correspondent à une certaine clientèle. Il ne faut pas l'oublier.

Il y a beaucoup de fonctionnaires à Tulle et qui sont des personnes qui ont des revenus stables et sécurisés. C'est très important. Pour qu'il y ait de la consommation, il faut être dans une situation stable.

Concernant l'achat d'un véhicule, il était très rare sur Tulle qu'il y ait un rejet de financement.

En revanche sur Brive, cela représente 30%.

Quand vous avez vendu votre voiture, ce n'est pas sûr qu'on arrive à la financer.

Vous voyez, nous Tullistes, nous avons tendance à voir les mauvaises choses mais cela est extrêmement positif car c'est 9 000 emplois dont beaucoup de gens qui sont dans une situation sécurisée.

Cela étant, je suis d'accord avec vous, il y a une population qui est arrivée.

L'analyse est exacte, il y a des personnes qui, aujourd'hui, n'ont pas les moyens de se déplacer et ça ne va pas s'arranger parce que les moyens de mobilité sont de plus en plus chers et en passant à la voiture électrique, on ne peut pas arranger la situation parce que ça devient encore plus cher.

Donc ces personnes vont venir en centre-ville parce qu'ils ont tous les services et puis, finalement, le logement n'est pas si cher que ça. S'il fallait qu'ils aillent habiter à Naves dans une maison, ils ne pourraient pas.

Voilà mon analyse et je voudrais dire que le combat qu'on mène aujourd'hui dans le centre-ville avec les commerçants, avec la nouvelle association « Tulle attractive » c'est quelque chose sur lequel je mets toute ma volonté et je pense que l'on arrivera à faire quelque chose du centre-ville de la Ville de Tulle. Il ne faut pas partir battu d'avance. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ma lecture n'est pas défaitiste.

Et puis concernant le Débat d'Orientation Budgétaire, je suis dans une position aujourd'hui où je n'ai pas à la mener techniquement. Ce n'est pas mon ambition.

Mon ambition c'est de porter le regard de certains Tullistes. Des Tullistes, comme moi, qui sont ancrés dans cette cité et qui ont pu la voir s'éteindre depuis les années 95 qui est, pour moi l'acmé.

Vous parlez de l'Agglo, Madame COURSAT. Ce discours que je tiens est celui que vous avez tenu pendant deux mandatures dans la Majorité de Gauche c'est-à-dire ce rapport entre le centre et les périphéries et sur les charges de la ville-centre.

Sur le changement de la population, c'est Monsieur le Maire qui l'a dit devant Monsieur le Préfet en juin-juillet.

Ne faites pas de moi un satyre ou un diable, c'est le discours que vous avez tenu et d'autres temps et que vous avez oublié que ce soit pour les commodités d'une relance d'un DOB et surtout d'une possibilité de continuité dans cette municipalité. La réalité est là.

La réalité c'est que nous avons perdu en hétérogénéité sociale. Nous ne captions plus les classes moyennes.

Nous ne captions plus la « silver économie » qui était un projet que nous avons porté en un autre temps parce qu'on voulait que les personnes âgées qui étaient dépendantes dans les périphéries, retrouvent ici une autonomie. Nous l'avons complètement ratée.

Aujourd'hui, nous avons des situations de tension dans la cité. Ecoutez les Tullistes.

Vous avez des personnes âgées de 80 ans qui sont en souffrance parce qu'elles sont dans un corps social qui s'est dégradé, avec des règles qui ne sont plus partagées. C'est ça la réalité !

Je veux bien que vous vous asseyez dans un discours de circonstance mais c'est la réalité. Vous n'êtes pas là aujourd'hui pour masquer des évidences.

Quelle ville de demain on veut construire ?

Monsieur BOUYOU, vous avez raison de le dire et je ne suis pas là pour tenir un discours contrariant ou contrarié. La réalité c'est qu'est ce qu'on fait demain d'une ville où les commerçants disparaissent ?

On perd de la population et savez vous que la Région Bordelaise en capte 40 000 par an ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Bien sûr mais ça ne veut rien dire. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Donc, il y a des régions qui sont dynamiques et il y a des régions qui le sont moins.

Vous avez vu les chiffres en Corrèze ? Vous avez des collectivités qui sont en plus et nous, nous sommes en moins. La réalité est là !

Le déficit démographique à l'échelle nationale ne se reporte pas sur Tulle.

La réalité c'est que cette ville perd en attractivité et elle perd en attractivité dans la richesse des composantes sociales qui peuvent l'animer et qui, j'espère, l'animeront demain.

Je n'ai pas une lecture foudroyée de ma ville. Je l'aime. Je m'y suis marié et certainement que j'y mourrai. Mes ancêtres sont dans cette ville, donc je suis ancré dans cette cité.

J'ai le droit de porter une critique devant le Conseil Municipal. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On ne vous a pas dit le contraire. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est ma prérogative de démocrate et de citoyen. Je ne suis pas là pour me laisser endormir par un discours, par une perception ou par une vision. J'espère que d'autres après moi ne se laisseront pas anesthésier. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Vous évoquez des éléments tangibles mais on peut quand même vous en donner quelques-uns.

Ce que je voulais dire pour répondre aux propos de Dorian LASCAUX c'est que ce qui nous a animé, malgré tout, même si vous ne l'avez pas perçu, c'est le fait de garder la maîtrise et de se donner les moyens de continuer à agir et à investir pour la Ville et dans la Ville et ne pas maintenir un niveau d'endettement qu'il y avait au préalable. C'est dans ce contexte d'incertitude qu'on navigue à vue. Il faut quand même s'en rendre compte.

Je vous trouve finalement très peu critique à l'égard de l'Etat et des décisions de l'Etat. C'est mon deuxième mandat et nous avons été assis côte à côte sur ces deux mandats. Que s'est-il passé pendant ces douze-treize années ? L'Etat a fait quoi ?

Il n'a fait que désertier ses fonctions régaliennes au cœur de nos cités et de notre Ville.

Que fait-on face à ça ?

On accepte ce constat et on « laisse filer » que ce soit sur la formation, la sécurité ?

Il y a tout un tas de sujets sur lesquels on ne voit plus agir l'Etat ou ses représentants.

Vous parliez de la police de proximité. C'est quand même une activité régalienne de l'Etat. Aujourd'hui les représentants locaux nous disent qu'ils n'ont plus la capacité de mener des activités de police de proximité.

Il y a des conséquences palpables, tangibles sur la Ville de Tulle. Et qu'avons-nous essayé de faire malgré tout ?

Là ce n'est pas le dernier Conseil Municipal mais c'est un peu le bilan qu'on est en train de faire et je tiens à remercier très sincèrement et chaleureusement les services qui nous ont appuyé et conseillé. Sur la commune de Tulle il n'y a pas d'ingérence ou de mépris de la part des administratifs à l'égard des élus. Ce n'est pas vrai.

Les élus décident et les techniciens appliquent, nous conseillent et ils le font très bien. Je tiens à les saluer pour ce qu'ils ont fait aussi.

Voilà ce qui s'est concrètement passé ces dernières années. C'est à grands coups de décisions les plus ubuesques les unes que les autres que l'Etat est parti.

Il est revenu parfois, notamment avec le Tribunal.

Il est resté parfois au prix de bagarres à l'échelon national et que Bernard COMBES connaît mieux que moi.

Mais si on n'avait pas effectué ce travail-là, quelle serait la situation encore aujourd'hui ?

Ça serait encore plus problématique, je pense.

Garder le cap et la maîtrise dans ces moments-là, c'est, par exemple, dénoncer les contrats de DSP. C'est-à-dire que plutôt que de laisser agir des entreprises privées cotées pour servir des actionnaires, on a décidé de reprendre la main. Il s'agit de la restauration scolaire où nous gardons la maîtrise de ce que l'on veut donner à manger aujourd'hui et demain à nos enfants dans les écoles. C'est sécuriser des circuits courts, des activités maraichères et horticoles aux alentours.

Pourquoi l'Agglo « emboîte derrière » sur la reprise d'une ferme agricole ? C'est parce qu'il y a aussi des débouchés localement et il y a des débouchés sur la Ville de Tulle.

Vous pouvez rire mais ce n'est pas SODEXO et autres qui ira acheter dans ces endroits-là !

On a donc gardé la maîtrise de la restauration scolaire sans augmenter les tarifs des repas tout en améliorant la qualité des menus, avec une qualité reconnue et un travail mené sur le gaspillage et sur tout un tas de sujets.

On a également évoqué le sujet des parkings. Qu'avons-nous fait pour les parkings ?

Nous avons, là aussi, gardé la maîtrise de ça malgré des propositions de reprises. Nous avons souhaité le faire au prix d'efforts considérables et aujourd'hui, ce sont des équipements qui ont été réhabilités.

Il nous en reste un à faire. Il s'agit du Pas Roulant qui est un capharnaüm en termes de compréhension de propriété de l'espace.

Cela va être très compliqué de dénouer les questions de propriété au niveau de ce site.

C'est donc le seul qui n'a pas pu être réhabilité avec notamment un ancien dirigeant de Corrèze Habitat qui nous a mis des « bâtons dans les roues » pendant des années pour qu'on ne réalise pas ces travaux.

Je le dis aujourd'hui haut et fort : il y aussi des gens qui nous empêchent de travailler et de porter nos projets à terme. Ça a été le cas de Monsieur ATTARD, pour ne pas le citer.

Ainsi, nous avons gardé la régie et ça nous permet derrière de garantir des tarifs et de dire aux Tullistes que, pour une fois, on va essayer de ne pas trop les impacter et de faire payer plus cher les gens qui viennent de l'extérieur.

On garde la maîtrise d'équipements que l'on peut mettre à disposition du Centre Hospitalier qui est en difficulté sur la question du stationnement. D'autres structures nous sollicitent également.

Nous avons la capacité de répondre oui ou non à ces choses-là.

En ce qui concerne le Centre de Santé Municipal, c'est pareil. Il faut le porter ce projet. Si ça, ce n'est pas garder la maîtrise et donner des réponses concrètes aux habitants. Cela représente 3 200 patients et ce sont des personnes qui ont aujourd'hui une réponse tangible.

Ce sont des choix que l'on a pu mener.

Nous avons un équipement muséal.

Je n'étais pas au début un fervent défenseur de ce projet. Je le dis et je ne m'en suis jamais caché mais, force est de constater que l'on a aujourd'hui un équipement de qualité dans un bâtiment qui a été réhabilité.

Il a une « sacrée gueule », il faut le dire, à côté de la Préfecture, dans cet espace qui a été complètement réaménagé.

Cela a aussi enclenché des démarches et des investissements privés. Il faut le dire aussi. A un moment donné, le beau entraîne, malgré tout, le beau.

Nous aurons demain un Hôpital, auquel des crédits ont été affectés, et qui va rentrer dans ce que nous avons tracé comme direction pour le quartier. On ne peut pas dire qu'on n'a pas indiqué ce que nous voulions faire à cet endroit-là. On ne peut pas nous rétorquer cela !

Les patients peuvent sortir, aller s'asseoir, se promener. Ils ont un espace extérieur qui, certes, génère des contraintes de stationnement car l'aménagement ne s'est pas fait dans l'ordre que nous avions souhaité.

Le premier équipement que nous voulions livrer était le parking en lieu et place de la CPAM. Cette dernière a pris cinq ans pour bouger et elle n'a pas encore déménagé. Que fallait-il faire ? Attendre ou agir ?

Je pense qu'il fallait agir et, en gardant la maîtrise financière, on a pu le faire.

On peut souligner que l'équipement muséal est au-dessus de ses objectifs de fréquentation.

On a engagé de nouveau une politique d'intervention de rachat d'emprises foncières, de friches qui n'avaient pas été faites depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, on a cette capacité de le faire et ainsi ne pas laisser une situation, des biens ou surfaces entières se détériorer.

Ce n'est pas assez. Il faudrait pouvoir mobiliser différents outils à l'avenir. C'est une certitude.

Enfin, Monsieur CHAUMEIL, je vais quand même vous donner du tangible. Je suis d'accord la Rue Jean Jaurès, qui a été refaite en 2016, n'est pas « super jolie » en termes de réaménagement.

En 2014, nous avons décidé de désendetter la Ville d'un million d'euros par an et notre capacité d'embellir la Ville a pris un peu de « plomb dans l'aile » !

En 2026, nous sommes à moins de dix ans de ce réaménagement urbain qui, j'en conviens aisément, n'a pas été le plus réussi. En revanche, que s'est-il passé ?

Trois restaurants ont été repris ces derniers mois et dernières semaines. Le Molière, café emblématique, a été repris.

Une boutique de pierres a ouvert, un espace de restauration s'est agrandi (Chez Céline), une pharmacie a été refaite et agrandie. Un coiffeur s'est également installé.

Le bâtiment du Crédit Agricole est actuellement en travaux.

Il faut rappeler que deux immeubles neufs ont été livrés : POLYGONE et YELOME. POLYGONE est complet et YELOME connaît un départ plutôt positif.

L'immeuble, anciennement l'HACIENDA, a été racheté et va faire l'objet d'un projet de réhabilitation.

Une auto-école ainsi qu'un café associatif se sont installés.

BOGOTA a rénové l'ex-restaurant POUMIER et la banque TARNEAUD a également effectué des travaux.

Aujourd'hui, dire que la Rue Jean Jaurès est un échec, je veux bien l'entendre mais pour ce qui s'est passé et pour les personnes qui y travaillent aujourd'hui, faites preuve de respect à leur égard.

C'est la vie de cette rue qui a changé de façon factuelle. Ça met du temps. On est à moins de dix ans de son réaménagement mais il s'est passé beaucoup de choses durant cette période.

Dire que c'est un échec, je veux bien le relativiser et, encore une fois, nous avons pu faire tout cela parce qu'on a souhaité en garder la maîtrise et on a pu agir sur des projets que nous avons considérés comme prioritaires.

C'est ce que souhaitais apporter comme éclairage. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je pense que c'était une discussion très importante où chacun a pu exprimer sa manière de voir et c'est important que l'on ait ce partage.

C'est la vitalité démocratique qui est ainsi récompensée.

Je voudrais juste revenir un peu sur la démographie et vous dire qu'effectivement quand on est Maire et qu'on a fait de ses mandats le combat d'une dynamique urbaine à retrouver, les gens qui reviennent à Tulle, après 20 ans, disent que ce n'est pas la même.

Ce n'est vraiment pas la même !

Ce n'est pas la même quand ils vont au cinéma, au Théâtre et même quand ils vont dans les magasins parce que ce ne sont pas forcément les mêmes qu'hier.

Ce n'est pas la même ville quand ils vont déjeuner, quand ils veulent aller dans un hôtel ou pour d'autres raisons.

Ce n'est pas la même quand ils vont dans un stade, notamment à Pounot où ils vont voir jouer une équipe sur un gazon synthétique.

Ce n'est pas la même quand ils se déplacent à CITEA pour aller dans un centre commercial de périphérie qu'on a voulu et qui n'est pas situé dans un Village Family un peu lointain.

Effectivement, ce n'est pas parfait et j'entends encore des gens qui me disent « Tu sais, si tu fais de l'emploi dans une usine, c'est à Tulle. Il faut les mettre à Tulle. Je veux une usine à Tulle.

Tu vois, on a perdu la Manu et tout le monde se réarme, donc réarme la Manu à Tulle. »

Qu'est ce que je lui dis ? Je vais ouvrir une usine à Tulle ? Evidemment que non !

On a reçu avec Aurélie, cette semaine, la lettre d'une personne qui habite Saint Germain les Vergnes. Il y avait quatre pages d'une naphtaline compassée, édifiante. Il n'y avait rien qui allait ! Rien de chez rien !

Elle avait effectué un travail de catalogage de sa misère personnelle, de sa nostalgie qui m'a subjugué.

Je me suis dit qu'on a besoin de soignants.

Qu'est-ce qu'on allait répondre à cette dame ? On a donc pris le temps avec Aurélie et avons passé deux heures à tenter de montrer qu'on avait quand même essayé de combattre un certain nombre de choses qu'elle dénonçait. Et puis après, je me suis dit qu'on pouvait lui répondre que si elle avait besoin d'une paire de chaussures, qu'elle reste à Saint Germain les Vergnes et que cela allait s'arranger, que si elle a besoin d'un rendez-vous chez le pédiatre, qu'elle reste à Saint Germain les Vergnes et que cela allait s'arranger, que si elle voulait voir un film en 3D, qu'elle reste à Saint Germain les Vergnes et que cela allait s'arranger.

Vous voyez, j'aurais pu faire ça mais nous avons pris le temps de la respecter dans tout ce maelström de tristesse.

Je me suis dit qu'il y a quand même un problème de capacité à voir l'avenir autrement. On a un énorme travail à faire.

Sur l'INSEE, la strate des 18-24 à Tulle est plus élevée que dans toutes les autres villes de la Corrèze. Pourquoi ?

Parce qu'ici on a du BAC +3, +4 et +5 avec le Campus Connecté.

On a installé des structures de formation.

Aujourd'hui vous avez le CFAI et l'UIMM dit qu'il serait mieux ailleurs. Très bien mais comment est organisée la mobilité de gens qui, justement, parce qu'ils habitent à Tulle, justement parce qu'ils sont paupérisés et parce qu'ils veulent se former ? On va leur offrir d'aller à 35 kilomètres dans un CFAI payé par la Région et l'Etat ?

Non, il faut que ce CFAI reste ici. Le CFAI et les CFA, en général, sont essentiels pour nos territoires.

Quand vous avez le Président de l'UIMM local qui vous dit « on va s'en aller à Brive parce qu'on est en train de « crever » », je me dis « c'est quoi la fonction de ce Président d'UIMM ? C'est quoi son regard sur le territoire ? »

Il faut entendre ça quand même !

Je n'entends pas beaucoup, de la part des consulaires, le soutien que j'attends et que j'attendrais parce que le tropisme Briviste est énorme mais ça, ça sera l'objet d'un débat un peu plus lointain.

C'est gravissime !

Quand vous avez un porteur de projet, dont je tairai le projet parce qu'il va peut-être finir par venir, qui va dans des structures financées par l'Agglo, telles que, par exemple, Initiatives Corrèze ou d'autres, qui présente son projet et qu'on lui dit « Mais enfin vous plaisantez ! Vous voulez faire ça à Tulle ? »

Vous les financez ces gens-là ? Vous leur financez des emplois dans ces associations, ces structures porteuses de développement économique ? Vous les aidez et c'est incroyable, ils sont capables de dire au porteur de projet « Non, ce n'est pas là qu'il faut venir. »

Vous vous rendez compte ? Il faut leur retirer tout de suite la subvention !

Et quand c'est ce qu'on fait, on a une armada de gens bien-pensant qui viennent vous dire « Vous vous rendez compte, vous supprimez des subventions à des gens qui apportent de l'emploi à Tulle ! »

Ce travail-là, il va falloir le dire et quand une structure qui était présente jusque-là à Tulle s'en va pour s'installer dans un endroit plus petit parce qu'on a dégonflé les effectifs, on ne fait pas non plus son travail de développeur.

Il va falloir qu'à un moment donné on puisse se dire tout ça très tranquillement parce que, pour ma part, je ne suis pas parti de Tulle. Je n'ai pas changé ma vie. Je suis resté là avec les gens et avec les élus pour développer ce territoire.

Quand on a fait une Scène Nationale, Monsieur CHAUMEIL, ce n'est pas pour le plaisir et pour faire plaisir à quelques personnes qui se font plaisir le samedi en voyant Catherine RINGER pour 20 € au lieu de 65 € à la Scène Nationale de Paris. C'est ça la vérité !

Ils ont vécu un très bon moment et ces gens-là, il faut qu'ils se rendent compte qu'on leur a apporté du travail dans les structures et qu'on participe au rayonnement de la Ville.

C'est vrai pour combien d'autres structures ?

Il faudrait bien que les Lendemains qui Chantent continuent quand même à chanter et qu'ils ne déchantent pas trop !

Quand il y a 71 élus qui se taisent pour le burkini, et Monsieur CHAUMEIL je partage votre point de vue, que se passe-t-il dans la tête de ces gens-là ? Pourquoi se taisent-ils ?

Il y en a deux qui ont parlé : le Maire du Chastang et celui de Saint Pardoux la Croisille parce que c'était tout simplement leur appartenance politique qui leur permettait de le faire.

Les autres ont aussi un avis, y compris un avis de respect pour les gens qui voudraient venir avec un burkini à la piscine de Tulle.

Pourquoi ils n'ont pas parlé ? Parce que le sentiment de fracturation de la société est arrivé à un tel point qu'ils se sont dit, peut-être, combien de voix allaient-ils perdre ce soir à dire quelque chose sur cette question.

Pourquoi on en est là et pour se retrouver dans les réseaux sociaux étriés à un point qu'on n'imagine même pas !

A un moment donné, effectivement, vous vous taisez et c'est ça qui est dangereux. Ce silence devient extrêmement dangereux.

Qui parle et à qui ? Et pour dire quoi dans cette société qui va si mal ? Qui ramène à la raison ?

Qui dit que, peut-être, il va falloir trouver une solution pour les uns et pour les autres ?

Mais on ne peut pas y arriver parce que simplement d'un côté ce n'est pas bien et, de l'autre côté, on a raison.

Il y a trop de gens qui ont raison dans ce pays et il y a trop de gens qui ont raison dans cette ville.

Il faut d'abord écouter.

La fonction d'un élu c'est d'écouter, de ramener tout ça dans un bon pot et d'essayer d'en faire une solution.

Et ça c'est difficile parce que les magasins ferment parce qu'on ne les fréquente pas, parce qu'on a choisi de faire autrement.

Les mêmes qui vont sur les réseaux sociaux et qui s'y épuisent, ne vont pas acheter dans les magasins. Ça ne les intéresse pas.

Vous vous promenez dans n'importe quelle ville de France et les magasins ferment aussi.

Evidemment à Tulle, c'est l'avenue Victor Hugo. On traverse 900 mètres de commerces plus ou moins fermés.

Je rappelle qu'il y a un certain nombre de commerces qui ont ouvert.

Effectivement, au Moyen-âge, la Ville de Tulle était le centre des commerces du territoire. Cela a changé et on va s'adapter.

Vous avez parlé de Turgot tout à l'heure et des huit voitures appartenant à des propriétaires qui n'ont pu aller travailler le lundi matin.

J'en ai parfaitement conscience. Vous avez votre voiture qui est cassée et vous ne pouvez pas monter dedans pour aller au travail. Vous appelez l'assurance. Vous appelez France Pare-brise, etc., et vous cherchez une solution. Pendant ce temps-là, vous ne pouvez pas travailler et vous êtes impacté parce que vous avez votre véhicule sur un espace public qui, jusque là depuis 50 ans, n'avait jamais vu un type qui avait trop fumé ou trop bu, se venger sur huit voitures.

Vous pouvez éviter ça en tant que Maire ?

J'ai lu « Mais que fait le Maire ».

Il court après le type qui a cassé les voitures, bien sûr, parce qu'il le connaît ! Il le sait car il l'a déjà vu ! il est dans son paysage !

Et puis, bien sûr, pourquoi il n'y a pas de caméras à Turgot ?

Il n'y a pas de caméras à Turgot parce que depuis qu'on les a installées dans le Trech, il y a un peu d'évasion hors des caméras mais on est un peu plus tranquille dans le Trech

Alors évidemment, on va proposer une caméra à Turgot et puis après, on va la proposer où ? Et ainsi de suite ....

Ecoutez, au bout d'un moment, il faut quand même regarder les choses en face. On ne va pas mettre 280 caméras à Tulle ! Ça n'existe pas.

Et pourquoi quand on part le soir du cinéma, les points d'apport volontaire sont normalement fermés avec les conteneurs et que le lendemain quand on passe, il y a sept canapés, trois télévisions, quatre meubles IKEA, cinq balais WC et j'en passe et des meilleurs, posés comme ça et jetés en pâture ?

Qui va les ramasser ? Une petite photo comme ça sur les réseaux sociaux ?

Parce qu'il n'y a qu'à Tulle où il y a des points d'apport volontaire « dégueulasses » ? Non mais je rêve !

Que faisons-nous alors ?

Le lundi matin, Monsieur GENESTE commande une équipe avec deux personnes et un camion et ils y passent toute la journée. Dans ces cas-là, ils ne font pas le balayage mais le ramassage de ces points-là.

Alors, bien sûr, dans le prochain mandat des équipes seront dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire. Oui d'accord mais qui va les payer ?

Avec la TEOM avec déjà 10% ? Quand on a une valeur locative à Tulle qui pèse deux fois plus sur ces 10%, on dit quoi ?

Qu'on va payer encore plus cher ?

Vous avez des gens qui viennent ramener des encombrants alors qu'il y a deux déchetteries avec un service inimaginable à leur disposition. Je dis bien inimaginable d'humanité et de conseil.

C'est ça la ville d'aujourd'hui. Ce sont toutes ces contradictions qu'il faut essayer de mettre ensemble et de combattre pour y arriver

Dorian, vous avez effectué un excellent travail de programmation de la prochaine liste à laquelle vous allez appartenir. Vous avez tout mis dedans. C'est parfait ! Renforcement, Police Municipale, il y a tout ce qu'il faut.

On connaît donc le programme. Il y a deux ou trois trucs tels que le Quai Baluze qui vont largement arranger les choses. Je ne m'inquiète pas.

Vous pourriez dire, on va créer une Police Municipale. Trop tard, c'est déjà fait !

Vous pourriez dire, on va créer un Centre de Santé. Trop tard, c'est déjà fait !

La santé c'est le premier souci des gens, comme la sécurité. Ils ne vous parlent que de ça quand bien même qu'ici, on vit tellement plus tranquillement qu'ailleurs.

A un moment donné, il faut essayer de regarder comment les choses peuvent se mettre un petit peu en perspective.

La ville de Tulle est formidable non pas parce que c'est moi qui en suis le Maire mais parce qu'elle est composée de gens qui sont formidables, qui sont dans les associations.

Dans les associations on me dit qu'il faudrait plus d'argent. Oui mais on donne déjà un million si je fais le cumul des 600 000 € dont on a parlé et des sommes allouées aux structures. Un million d'euros, vous vous rendez compte !

La vitalité associative et la tranquillité des gens qui vivent à Tulle, ça repose sur ces sujet-là.

Alors, on va dire qu'on va mettre en place un système de points et indiquer aux associations que si elles font un peu plus d'actions, elles auront 150 € ou 300 € de plus.

Vous direz aux clubs sportifs que s'ils ont de meilleurs résultats, ils auront 3 000 € ou 4 000 € de plus.

Mais, à la fin du compte, vous ne pouvez pas parce que l'enveloppe est fermée pour tout le monde. Vous donnez un million et vous n'allez pas donner un million et demi. Ça n'existe pas ou alors vous allez me dire à qui vous allez les prendre !

Vous allez dire aux associations qui s'échinent à trouver des bénévoles qu'il faut en plus qu'elles remplissent des dossiers pour faire des points, pour être meilleures que l'association d'à côté ? Non mais attendez ! A un moment donné, il faut parler aux gens avec la réalité de leurs discours et de leurs attentes.

Il ne faut pas aller inventer des trucs qui ne marchent pas.

Je pense que l'avenir n'est pas sombre. Il est à écrire, vous l'avez dit tout à l'heure. Vous avez dit des choses importantes, essentielles. Pas de défaitisme. Une lecture.

Les pauvres qui sont aujourd'hui dans Tulle ont, peut-être, envie d'avoir une formation qu'on pourra leur offrir en proximité.

Ils ont peut-être envie d'avoir un meilleur logement, de rencontrer l'âme sœur, d'avoir des enfants et de s'installer dans la ville d'autant plus qu'ils ne seront plus allophones parce qu'ils auront appris le Français entre temps.

Comme sont venues d'autres communautés, en d'autres temps, à Tulle et ont fait ce parcours formidable d'intégration. Il n'y a pas de raisons.

Le discours qui va consister à dire « mais comment on fait pour ne plus accepter ces gens-là ? »

Je ne sais pas. Nous ne les faisons pas venir, vous comprenez bien.

Madame MELONI a régularisé des dizaines de milliers de migrants et elle est au RN. Vous voyez, au bout d'un moment, il faut quand même « arrêter le cirque » !

Je ne sais pas si on aura une liste RN. Je ne sais pas si on aura la liste citoyenne qu'on nous promet mais, en tout cas, je pense que c'est important qu'on ait des listes plurielles qui apportent des choses, des lectures différentes de la Ville, qu'on puisse confronter ces points de vue et qu'on puisse regarder. En ce qui concerne le RN je vous avoue que si on pouvait éviter, ce serait bien.

Les 15 et 22 mars, les Tullistes vont dire ce qu'ils veulent, comment ils veulent.

Ils seront peut-être plus ou moins résignés pensant que l'offre aurait pu être différente, encore meilleure avec des maires plus jeunes. Je ne sais pas. Peut-être !

La roue tourne, vous l'avez dit Monsieur CHAUMEIL. Elle tourne pour tout le monde.

On peut avoir envie de rester au combat. Ce n'est pas pour repousser la mort mais c'est parce qu'on a de l'énergie. C'est parce qu'on a une passion, l'instinct de se dire qu'il y a quelque chose à faire et je continue à le faire avec des équipes renouvelées qui vont avoir envie de le faire. C'est vrai pour les autres aussi.

J'ai beaucoup d'espoir dans le débat qui va s'installer mais qui devra être un vrai débat, pas invectif, pas avec des reproches et des bilans noircis.

Voyez, l'autre jour, quand on a fait le repas des aînés qui, pour quelqu'un qui fait de la politique et qui se lance dans une élection, est le « truc » à ne pas rater. C'est le « truc » qui est déterminant avec toutes ces personnes qui viennent manger, captifs, un repas payé par la Ville. Il faut absolument qu'on puisse nous voir, nous reconnaître, qu'on soit là !

Bon très bien. Alors on se poste à l'entrée de la Salle de l'Auzelou et au moins on voit passer les 320 convives.

Très bien parce que, pour l'instant, c'est nous qui organisons le repas des aînés, avec le CCAS.

Quand les élus ressortent, après avoir dansé le jerk plus ou moins ou la bossa nova, ils trouvent sur leur pare-brise un tract. Voyez, bien sûr que c'est la liberté, bien sûr que c'est la démocratie ! Bien sûr que c'est bien mais la politique ça mérite que ça monte un peu en puissance et puis pendant le repas, il ne faut pas rester assis et manger son petit repas tranquille.

Il faut aller parler avec le peuple !

Ils sont contents d'échanger avec nous.

Ils m'ont fait plein de reproches : les routes, les trous, etc. ils m'en ont fait plein et j'en ai une liste comme ça mais ce n'est pas grave. Et puis, il y a aussi des encouragements, des silences, parfois, que je savais lire mais ce n'est pas grave.

C'est la vie. On n'est pas obligé de vous aimer et on doit vous respecter. On doit être respecté parce que cela commence par là.

Donc, j'espère que cette campagne sera respectueuse mais je pense qu'elle l'est.

Je pense qu'elle a la capacité étant donné la manière dont les gens conçoivent la démocratie. Je le dis très tranquillement mais avec des arguments qui se valent et pas des coupe-circuits un peu faciles sur « y-a qu'à, faut que » parce qu'alors le « pousse toi, que je m'y mette » et les « y-a qu'à, faut que », en période électorale, c'est top !

Mais quand on y est vraiment, on voit comme c'est difficile. Vous allez me dire « vous n'êtes pas obligé d'y rester. Si vous trouvez cela difficile, donnez la place aux autres. » Mais justement c'est parce que c'est difficile et, comme a dit François HOLLANDE il y a quelques années « On te l'a donné parce que c'est difficile. ».

Voilà, j'essaye de faire avec, avec tous ceux et toutes celles qui sont là et Dieu sait s'ils le font parce qu'être élu c'est ça.

Ce sont des commissions, des endroits où on ne vous voit pas et où vous travaillez pour la Ville en permanence. Ce sont des centaines d'heures.

Ce sont des élus à la Culture qui ont été là dans 85% des spectacles, non pas pour profiter parce qu'ils payent leur place, mais pour être là et pour accompagner les associations.

On leur dit « C'est bien ce que vous faites. Il faut continuer. ».

Nous avons vu samedi, dans le cadre du Festival « Du Bleu en Hiver », Sarah Mc COY. Excusez-moi mais celui qui n'a pas vu Sarah Mc COY a raté sa vie culturelle ! Je le dis très tranquillement mais ce n'est pas grave, il pourra se rattraper mais au Zénith le billet est à 120€ et là c'était à 15 €.

C'est ça Tulle ! C'est cette capacité incroyable.

La semaine d'avant c'était un concert de Catherine RINGER. Il n'y avait rien à dire. Même les strapontins étaient occupés. La salle était pleine.

La réservation de la Scène Nationale, c'est 95% des sièges payés. C'est ça.

Il y a dix ans, quand je suis allé voir Frédéric SOULIER en disant qu'on devrait faire une Scène Nationale, il m'a dit « faire un « truc » avec toi ?! »

Enfin à Brive, à part les Tournées BARET, la culture était un peu « barrée » !

Aujourd'hui, il est Président de la Scène Nationale, étant précisé que nous sommes tournant sur la présidence, et il est très content de ce travail.

Et si on a fait les Hôpitaux communs, c'est pour la même raison et parce que, je vous le dis, l'Hôpital de Tulle ne fermera pas maintenant. Mais il y a cinq ans, il était donné fermé par les services de l'Etat.

C'est ça que les Tullistes verront le 15 et le 22 mars. Ils feront le total et décideront.

C'est comme sur les bulletins, vous en remplissez plein en ce moment Monsieur CHAUMEIL, « doit faire ses preuves », « Peut mieux faire », « J'attendais mieux ».

Moi aussi j'attends mieux et j'attends surtout beaucoup des Tullistes. »

ACTÉ

## -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

### TRANQUILLITE PUBLIQUE

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

#### **7- Demande de subvention au titre du FIPD dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la vidéoprotection**

Par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet relatif à l'installation de dispositifs de vidéoprotection. Une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a été sollicitée à cette occasion pour l'installation de ces dispositifs.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a, en effet, montré que l'évolution des chiffres de la délinquance à Tulle restait très contenue malgré une augmentation des atteintes physiques et des dégradations de biens.

Les rapports journaliers de la police municipale confirment ces évolutions et ce malgré tout le travail de prévention et d'accompagnement assuré par les services en charge de l'accompagnement social et de la sécurité.

Au cours de la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les acteurs locaux de la sécurité et de la justice ont rappelé l'intérêt d'installer des dispositifs simples de vidéoprotection sur les principales entrées de ville et dans certains espaces publics du cœur de la cité.

La collectivité souhaite désormais poursuivre le déploiement de ces dispositifs aux entrées et sorties de Ville.

Le montant de cette action est estimé à 100 000 € HT.

**Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour financer cette action et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches s'y rapportant et à signer tout document s'y rapportant.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je n'ai pas pu participer à cette réunion, l'Education Nationale ayant jugé qu'un stage sur l'IA était primordial pour ma formation d'enseignant. Je n'ai pas pu y échapper et mal m'en a pris parce que j'aurais bien aimé avoir une petite conversation avec le Procureur de Tulle et, accessoirement, avec le Préfet de la Corrèze.

Laisser supposer qu'il n'y avait pas de points de deal à Tulle, attention dans les termes que nous avons fixés lors du dernier Conseil Municipal, relève pour moi du déni.

Et il y a un paradoxe que je voudrais que vous leviez Monsieur le Maire.

Comment d'un côté on peut dire qu'il n'y a pas de points de deal à Tulle et, de l'autre côté, faire un courrier au Ministère de l'Intérieur pour laisser supposer que son territoire souffre déjà des activités du narcotrafic. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Bien évidemment que cela n'a rien à voir parce que je demande des moyens de l'Etat.

Des villes comme Figeac, Rodez, Aurillac, Tulle ont des besoins particuliers parce que le narcotrafic se déplace.

Vous avez parlé tout à l'heure de la métropole Bordelaise. Comme ça devient très difficile de faire ce genre d'échanges et de commerce dans les grandes métropoles parce que c'est beaucoup plus surveillé et qu'on a une A20 qui est beaucoup moins surveillée que les autoroutes concédées, effectivement les narcotrafiquants se déplacent.

On n'en est pas, bien sûr, au niveau des villes dont on parle dans les infos du 20 heures mais j'ai demandé que cela soit travaillé tout de suite. Je ne le cache pas.

En revanche, il n'y a pas de points de deal comme cela a été dit par le Commissaire. Il a dit qu'il y avait des Uber-shit. Les points de deal tels qu'ils sont représentés avec des « chouf », il n'y en a pas.

Mais après, ça m'est égal. L'important c'est qu'on combatte le narcotrafic.

Aujourd'hui, il y a eu une très grosse opération. Vous croyez qu'on l'a comment l'opération ?

Il y en a même qui m'ont dit « Tu as écrit pour le narcotrafic ? Tu veux mourir ? »

J'ai dit « quand même ! » mais je vais toucher du bois. On ne sait jamais sinon j'aurai bien une école à mon nom !

Il ne faut quand même pas se laisser faire. Je vois tout et je ne cache rien. Je vois la même chose que vous et, en plus, je sais plus de choses que vous.

J'ai les rapports de la Police Municipale qui sont très précis.

Et quand vous avez des gens qui conduisent leur voiture sous l'emprise de drogue ou d'alcool, principalement de drogue, des cartouches de protoxyde d'azote que l'on trouve ici et là par terre, je ne me cache pas.

Ce n'est pas parce qu'on va les cacher que cela ne va pas apparaître.

Ce travail-là est patient, méthodique et utile.

Aujourd'hui, la Police Municipale effectue son travail. Elle relève des choses qui ne se relevaient pas avant parce que personne ne le voyait, personne ne s'en occupait, notamment la Police Nationale qui était affectée à d'autres tâches.

Aujourd'hui, elle voit des choses et on a une élucidation beaucoup plus importante des sujets de criminalité. Cela représente 45% d'augmentation d'élucidation. Ce sont des taux très importants pour la Ville de Tulle.

On a des violences familiales et intra-familiales qui se sont développées après le COVID. Tout ça existe. C'est vrai dans notre ville comme dans toutes les autres mais nous, nous ne sommes pas au bout d'un quartier. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « J'aurais eu plaisir à cheminer avec le Procureur pour lui montrer la dimension qu'est celle de la Ville, les points de deal, je lui aurais montré « la rue du plaisir ».

Je lui aurais montré les activités nocturnes sur le quartier de la Gare. Je lui aurais montré qu'ils sont quotidiens et qu'ils permettent de nourrir toute une clientèle de façon régulière sur des horaires qui sont, entre guillemets, encadrés. Je lui aurais montré cette réalité-là s'il ne veut pas la voir.

Si la Police Nationale veut considérer qu'un point de deal c'est un type avec une kalachnikov sur un siège dans une entrée d'immeuble, c'est évident qu'à Tulle on n'a pas encore ce banditisme-là mais la réalité c'est qu'il y a un approvisionnement en drogue dans cette ville comme dans beaucoup d'autres villes de même taille.

De là à nous dire que cela n'a rien à voir, la réalité est là.

J'aurais bien aimé être là mais j'obéis à la logique hiérarchique. J'ai été informé le samedi matin pour le mardi. C'est un peu compliqué.

J'aurais bien aimé les rencontrer et parler avec eux. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Une petite précision par rapport au narcotraffic et pourquoi cette question est venue à l'ordre du jour.

Simplement, parce que contrairement à il y a quelques années de cela, le système de distribution était quelque peu artisanal. Ces gens s'approvisionnaient, venaient ici, faisaient de la distribution plus ou moins concertée.

Maintenant, la différence c'est qu'elle devient internationale. Les systèmes sont internationaux et gangrènent tous les systèmes sur le territoire, même dans les plus petits territoires. Ils dominent complètement le marché d'où la difficulté.

Il faut savoir qu'ils ont des capacités d'intervention mais aussi des moyens financiers très importants.

Nous sommes situés sur un axe important qui est l'A20. Elle n'est pas payante mais surtout l'intérêt c'est qu'on peut en sortir rapidement lorsqu'on livre. On n'a pas de problématiques pour sortir sur un axe secondaire.

C'est quand même un sujet auquel il faut faire attention parce que, comme je le disais, le narcotraffic international est une gangrène qui peut poser des problèmes sur notre territoire.

Le problème aussi des stupéfiants, provenant notamment de Colombie, c'est que le prix est multiplié par 60 quand il arrive sur nos territoires. Le transport et la distribution sont quand même le cœur du trafic. »

*Madame Ana-Maria FERREIRA* : « Ce que je voulais dire c'est qu'on discute sur le fait qu'il y ait ou pas des points de deal.

Ce n'est pas le sujet parce qu'aujourd'hui les jeunes peuvent se fournir sur Internet. Concrètement, il faut être clair. C'est un fléau important et très grave.

C'est à l'image de notre société qui ne va pas bien.

Il faut se dire que c'est un problème pour lequel l'Etat doit avoir une attitude beaucoup plus claire, beaucoup plus intéressée au sujet parce que c'est une terrible gangrène.

L'histoire de l'approvisionnement reste vraiment à la marge quand on voit aujourd'hui que n'importe qui peut se procurer n'importe quoi, à n'importe quel moment et n'importe où.

Pourquoi on en est là ? C'est une vraie réflexion politique à haut niveau qu'il faudrait avoir parce qu'on est en train de détruire des générations d'enfants, de futurs adultes qui, malheureusement, ont un cerveau immature quand ils consomment.

On connaît les dégâts aujourd'hui et on sait que l'on va avoir énormément de problèmes de toute une jeunesse qui est déjà atteinte.

On le sait et ce n'est pas la peine de se le cacher. Elle est déjà atteinte avec une bipolarité et, en plus, nous n'avons pas les infrastructures pour assumer ce qui nous attend.

Au-delà du petit point de deal qui n'est vraiment pas le sujet, c'est une inquiétude générale et nous n'y échappons pas sur la Ville de Tulle. Il faut être vigilants, savoir quelles actions on peut mener, en prévention notamment.

Que pouvons-nous faire dans les écoles pour que les enfants soient informés ?

Que vous donner comme meilleur exemple que celui du sénateur qui a mis un cachet dans le verre de champagne d'une députée. Voilà la réalité !

C'est aussi à notre insu qu'on peut être consommateur, notamment les femmes.

C'est un vrai problème et un vrai sujet, je vous l'accorde. Il faut le prendre à la hauteur qui doit l'être. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je me permets de rajouter quelque chose.  
Je suis d'accord avec toi Ana-Maria.

Mais on en revient au sujet : que fait l'Etat là-dedans ?

Il agit comment sur nos territoires ruraux ? Quelles sont les stratégies posées par l'Etat qui est compétent en la matière ?

Rien !

A la place, que voit-on fleurir ? Des possibilités d'achat à distance.

Je ne me rappelais pas le nom que m'a donné ma fille qui va avoir 13 ans : la puff. On lui en a proposé à l'achat.

Je veux bien encore une fois tout entendre mais ça veut dire que dès 13 ans, vous avez, en appuyant sur une touche, et à condition que vous ayez de quoi payer, la capacité de vous empoisonner, de commencer à habituer votre organisme à vous détruire sous prétexte d'être à la mode ou d'être dans un mouvement social.

C'est ça aussi qui se passe. Ça dépasse aussi des éléments purement de répression ou autre. On est ici sur le rôle de la famille, sur le rôle de tout un tas d'acteurs.

Je voudrais aussi attirer un point d'attention. On parle de point de trafic, on parle de Police Municipale mais, dans les faits, quelle est notre réalité sur le territoire de la Corrèze ?

Le CLSPD nous a donné des éléments il y a peu de temps.

Je tiens à vous dire qu'il faut faire attention à des raccourcis qui pourraient aussi nous tromper dans les mesures à prendre.

La Ville de Brive compte 50 policiers municipaux. Cela représente deux millions d'euros de masse salariale pour 50 agents municipaux.

Il y a dix ans, elle en comptait 8.

Est-ce que vous pensez que grâce à ces 50 policiers, on ne s'approvisionne plus en ville ? Non, ce n'est pas vrai.

De dire qu'on va résoudre ces problèmes aussi par le biais de mesures comme ça, d'effets d'annonce trompe l'œil ça ne fonctionne pas et ça ne fonctionnera pas.

Je le dis encore une fois, les collectivités et les communes ont des leviers, des capacités d'agir, on a la décision qui peut s'appliquer quasiment du jour au lendemain à partir du moment où on décide de le faire et qu'on a les moyens de le faire.

On peut encore agir à l'échelle communale sur tout un tas de sujets et ça fait partie de ces sujets-là que de protéger aussi les habitants, la jeunesse, les personnes qui vivent chez nous.

L'Etat fait quoi ? Que nous répond l'Etat aujourd'hui ? Il nous dit qu'il n'est plus en mesure de répondre à ses objectifs de police de proximité.

Quest-ce qu'on dit ? Ça ne nous révolte pas ? Ça ne vous révolte pas ?

Moi personnellement ça me révolte que ma fille de 13 ans puisse accéder à de la drogue sur un réseau social parce que l'Etat n'agit pas ou ne met pas en œuvre les moyens pour agir, ça me révolte ! »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci pour tous ces apports. »

APPROUVE à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

*Rapporteur : Monsieur Clément VERGNE*

### **8- Approbation d'une convention de subvention liant la Société Protectrice des Animaux, la Ville de Tulle et la Clinique Vétérinaire de Champeau relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés**

En effet, cette action constitue un des leviers les plus efficaces en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération de chats sans propriétaire sur le domaine public. L'animal stérilisé est relâché sur son lieu de vie, ce qui permet une occupation des territoires par les animaux stérilisés et constitue ainsi une solution sur le long terme. De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes dans les zones ciblées.

La SPA et la Ville de Tulle se sont ainsi rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants tels que définis à l'article L211-27 du CRPM.

Dans le cadre de cette convention, une subvention de 1 100 euros sera allouée à la SPA pour atteindre ses objectifs. Cette somme sera prélevée au budget de fonctionnement du Service Environnement.

Cette somme permet la capture, la stérilisation et l'identification d'un maximum de 20 chats errants. Les lieux concernés correspondent aux lieux les plus problématiques de la Ville en 2025 et ont été préalablement identifiés à la suite de signalements réceptionnés par le Médiateur et le chargé des politiques environnementales (Avenue de la Bastille - Avenue Vidalie - Centre Leclerc - Boulevard de la Lunade - Quai Baluze - Jardins ouvriers de Bourbacoup - Impasse du Grand Mirat - Rue de la Châtaigneraie - Rue Sainte Claire).

Les chats ciblés sont des chats errants au sens de l'art L. 211-27 du code rural, ils sont identifiés au nom de la ç de Tulle, ils seront relâchés sur les lieux de la capture.

Un compte rendu sera adressé à la Commune de Tulle comprenant l'aspect financier et qualitatif de l'action quant au nombre de chats errants capturés, identifiés et stérilisés, aux lieux et dates de capture, de stérilisation et de relâcher.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

### **AFFAIRES SPORTIVES**

*Rapporteur : Madame Christèle COURSAT*

#### **9- Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, du FEDER, de l'Agence Nationale du Sport et de la Fédération Française de Tennis pour le financement des travaux d'équipement Tennis-Padel**

Les infrastructures mises à la disposition du Tennis Club Tulliste, construites dans les années quatre- vingt, sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs.

Depuis plusieurs mois une réflexion est engagée avec les dirigeants du club de tennis local pour créer sur le haut du stade Alexandre Cueille un complexe « raquettes » avec :

- la construction d'un bâtiment pour couvrir les deux terrains extérieurs de tennis situés au niveau du stade annexe avec un espace vestiaires dédié pour les joueurs de tennis.

- la construction sur le terrain de tennis situé entre les deux courts extérieurs existants et les bulles de tennis un bâtiment pour accueillir 3 terrains de padel.

- la construction d'un club house commun pour le tennis et le padel et de vestiaires pour les pratiquants de padel.

- la démolition des bulles existantes et création de deux courts de tennis extérieurs en lieu et place.

Le coût global de l'opération s'élève à 2 250 480 € HT :

- Bâtiment Tennis : 672 900 € HT
- Bâtiment Padels : 702 500 € HT
- Terrassements pour les deux bâtiments : 150 000 € HT
- Démolition des bulles existantes et création de deux courts extérieurs : 145 000 € HT
- Création de locaux annexes vestiaires et club house : 205 000 € HT
- Frais annexes études, honoraires, contrôles, coordinateur SPS : 375 000 € HT

**Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter des subventions aussi élevées que possible à l'Etat, à la Région, au Département, au titre du FEDER, à l'Agence Nationale du Sport et à la Fédération Française de Tennis et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Madame Christèle COURSAT* : « C'est un projet qui est à l'étude et sur lequel on réfléchit et pour lequel on demande un maximum de subventions pour voir la faisabilité de ce projet.

Ça ne veut pas dire que demain ça va être réalisé. Ça veut dire qu'on se donne les moyens pour mettre tout en œuvre pour répondre à l'attente du Tennis Club. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il appartiendra à l'équipe suivante de finaliser le projet mais si on ne demande pas l'argent maintenant, on aura encore moins.

Ce sont des choses qu'il faut savoir anticiper et derrière, le projet en lui-même sera validé par l'équipe sortante ou entrante. »

APPROUVE à l'unanimité

## **10- Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant la Ville de Tulle et le Sporting Club Tulle Corrèze**

Créé en 1904, le Sporting Club Tulle Corrèze est un club historique de la Ville de Tulle.

Il évolue dans l'élite amateur (Fédérale 1) mais sa position reste instable car il ne doit son maintien qu'à des rétrogradations administratives visant d'autres club.

Il est à noter également une instabilité financière, son budget global étant insuffisant pour ce niveau de compétition, ce qui s'est traduit par des déficits cumulés d'exploitation qui ont induit une usure prématurée des fonds propres.

La formation dispensée n'est également pas à la hauteur.

La collectivité souhaitant que le SCTC reste le second club en Corrèze en confirmant sa place dans l'élite amateur (Fédérale 1), reste vigilante sur les moyens d'y parvenir et d'y rester durablement.

Aussi, il a été convenu de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028 avec ce club sportif afin de :

- Bâtir un projet de formation et d'accompagnement des jeunes en lien si nécessaire avec les clubs du territoire et dans le plus grand respect de ces derniers.

- Construire un partenariat avec le CAB pour favoriser la formation et le « prêt » de joueurs de la catégorie espoirs.

- Prendre à la fin de cette période de trois années, des engagements sur l'origine des joueurs qui constituent l'équipe fanion en privilégiant celle des sportifs locaux et du département.

- Construire des partenariats financiers (au moins 4 entreprises) avec des partenaires dits « premiums » sur les mêmes durées de convention.

- S'assurer de la bonne gestion financière de l'association (cadre réglementaire sur le suivi de l'engagement des fonds publics).

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « En espérant que cela produira ces effets.

Cependant, la convention sera surveillée et si elle n'est pas appliquée dans ses principes, notamment la formation et l'accompagnement des jeunes, il y aura, effectivement, une clause de revoyure.

Je le dis. On est très gentils avec le SCT mais il faut qu'il y ait des résultats et que les engagements soient tenus.

Que les joueurs gagnent mais ça ne dépend pas que d'eux ! »

APPROUVE à l'unanimité

## **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteur : Madame Christiane MAGRY*

### **11- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Bilan 2<sup>nd</sup> récolement décennal (2016-2025)**

Conformément aux dispositions du Code du patrimoine (article L451-2), la Cité de l'accordéon et des patrimoines a conduit son second récolement décennal dont l'objectif est de vérifier sur pièce et sur place, la présence, l'état, la localisation et la conformité administrative de l'ensemble des biens inscrits sur les inventaires.

Pour l'ensemble des musées labellisés *musée de France*, tous les dix ans, le récolement constitue une obligation légale. Il permet aussi de mettre à jour la gestion des œuvres, leur documentation ainsi que leur informatisation et d'améliorer la connaissance des œuvres en vue leur valorisation auprès du public.

Le contexte de ce second récolement pour la Ville s'est inscrit dans celui de la restructuration des musées municipaux existants et du regroupement des différentes collections. Le récolement a donc porté sur l'ensemble des biens inscrits sur les inventaires des deux musées labellisés (musée M0500 correspondant aux collections issues du musée du Cloître +musée M1191 correspondant aux collections issues du musée des armes et du pôle accordéons). Le nombre de biens estimés à récoler est le suivant : 3793.

### **Méthodologie et moyens dédiés**

D'un point de vue organisationnel, le récolement s'est déroulé par campagnes de travail, 5 au total, détaillées dans le plan de récolement présenté au Conseil Municipal du 12/12/2024. Les opérations doivent respecter les normes techniques décrites dans la circulaire du 27 juillet 2006. Il est mené par deux agents, l'attachée de conservation, directrice d'établissement et responsable scientifique des collections et par la régisseuse des collections, adjointe du patrimoine. Pour ces deux agents, le travail de récolement se rajoute aux missions liées au fonctionnement du musée. Il n'est donc pas mené à temps plein et se fait en parallèle à raison d'un jour par semaine dédié.

### **Résultats :**

**Les campagnes 1 et 2 sont achevées, le total des objets récolés s'élève à 493 sur 3793, soit un taux de récolement de 13 %.**

Ce taux s'explique par le fait que le travail de récolement n'a pu débuter qu'après l'ouverture de la nouvelle Cité en avril 2024. Entre 2016 et 2024, la responsable des collections et la régisseuse ont été mobilisées à temps plein sur le projet de nouveau musée et ses différentes étapes depuis la rédaction du projet scientifique et culturel jusqu'au chantier des collections préparatoire à leur installation dans le nouveau bâtiment. Par ailleurs, l'éclatement des réserves entre 3 bâtiments est une contrainte importante.

Il est à souligner que ce second récolement a permis une mise à niveau significative de l'informatisation sur la base Alienor. **A la date du 12 décembre 2025, sur la totalité des collections (3793), 1355 œuvres ont désormais une notice créée sur la base Alienor, soit 35,7 %. Parmi ces 1355 notices informatisées, 234 sont accessibles en ligne à tout public, soit 17,7 %.**

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver les procès-verbaux finaux des campagnes 1 et 2**
- **d'approuver le bilan final du second récolement**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « C'est une obligation à la fois par les musées nationaux et aussi pour être présents sur la base Alienor des Musées de la Nouvelle-Aquitaine. »

APPROUVE à l'unanimité

## **12- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et le CFA Bâtiment– Section menuiserie pour le projet pédagogique « Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition »**

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a pour mission d'assurer la conservation des collections muséales de la ville et leur valorisation auprès de tous les publics. Elle mène régulièrement des actions pédagogiques en direction des scolaires et des publics jeunes.

Dans le cadre de ces missions pédagogiques, la Cité a souhaité nouer des liens avec les apprentis du BTP CFA 19, section menuiserie, à travers un projet pédagogique intitulé « *Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition.* » Le projet vise à sensibiliser les apprentis aux différents métiers du musée concernés par la préparation d'une exposition temporaire.

Le projet se déroulera entre le 27 janvier et le 15 mai 2026. Il implique plusieurs temps de médiation destinés à expliquer les différentes étapes de la réalisation d'une exposition afin que les apprentis puissent s'impliquer dans la fabrication de trois des socles prévus pour la prochaine exposition.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention annexée au présent rapport.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et le CFA BTP 19 pour le projet pédagogique « Dans les coulisses du musée, de l'atelier à l'exposition »**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

APPROUVE à l'unanimité

### **13- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Approbation de la convention liant la Ville de Tulle, le collège Clémenceau et l'artiste plasticien Franck Claudon pour le projet pédagogique « Etoffes de vies, fils de mémoire : parcours de survivants de la Shoah »**

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a pour mission d'assurer la conservation des collections muséales de la ville et leur valorisation auprès de tous les publics. Elle mène régulièrement des actions pédagogiques en direction des scolaires et des publics jeunes.

Le collège Clémenceau a souhaité participer avec un groupe d'élèves volontaires au prochain Concours national de la Résistance et de la Déportation dont la thématique est la suivante : « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) ».

Dans ce cadre, le collège Clémenceau, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines et l'artiste Franck Claudon, créateur de la *Robe d'après-minuit* exposée à la Cité, se sont rapprochés afin de faire travailler ces élèves sur la thématique du vêtement porteur de mémoire. L'issue de ce projet sera le rendu d'une œuvre collective prenant la forme d'un vêtement.

La présente convention définit les modalités du partenariat entre la Ville de Tulle (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines), le collège Clémenceau et l'artiste plasticien Franck CLAUDON.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention liant la Ville de Tulle, le collège Clémenceau et l'artiste plasticien Franck Claudon pour le projet pédagogique « Etoffes de vies, fils de mémoire : parcours de survivants de la Shoah »**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

APPROUVE à l'unanimité

### **14- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Exposition temporaire « Cécile et Marie Desliens - Sœurs à l'œuvre » - Approbation des contrats de prêts liant la Ville aux différents prêteurs institutionnels et particuliers.**

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2026, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a prévu la réalisation d'une exposition temporaire intitulée « Cécile et Marie Desliens – Sœurs à l'œuvre » du 23 octobre 2026 au 28 mars 2027.

L'exposition retracera le parcours artistique de ces deux sœurs peintres, tullestes une partie de leur jeunesse et mettra en lumière leur formation, leurs réseaux et leurs choix artistiques tout en interrogeant la place des femmes artistes dans la société de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exposition est l'occasion de valoriser le fonds de peintures et de dessins lié à ces artistes que conserve le musée. Afin de réunir un corpus d'œuvres représentatives et de permettre au public de découvrir d'autres œuvres méconnues, la Cité a sollicité des prêts auprès d'autres musées et a également fait appel aux collections privées.

Ces prêts font l'objet de conventions fixant leurs modalités (durée, assurance, transport, conditions de conservation).

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'ensemble des contrats de prêts établis avec les 4 musées (musée Mandet, Riom / musée Henri Martin, Cahors / musée Labenche, Brive / musée de la Coutellerie, Thiers) ainsi qu'avec les 10 propriétaires privés.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes conventions de prêt annexées au présent rapport**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « Ce sont deux sœurs, artistes, qui ont vécu Rue de la Barrière à Tulle.

Elles seront représentées dans un des parcours temporaires de la CAP et ainsi elles montreront la place des femmes artistes dans la Société de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il faut se tourner vers d'autres musées ou particuliers pour avoir le prêt de plusieurs œuvres. »

APPROUVE à l'unanimité

**15- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et Claire Stenta dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « Claire Stenta – Broderies » organisée du 8 avril au 17 mai 2026**

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2026, à l'occasion des Journées des métiers d'art, la Cité de l'accordéon et des patrimoines présentera, au sein de son parcours permanent dédié au point de Tulle, les broderies de Claire Stenta.

Claire Stenta réside en Haute-Corrèze et pratique l'art de la broderie en autodidacte. Elle a fait de sa pratique textile un mode d'expression, dessinant au fil ce qui la touche et la bouscule. Draps anciens, toile de lin et de jute deviennent ainsi des tableaux brodés pour raconter quelques histoires de femmes.

L'exposition fait l'objet d'une convention de partenariat, prévoyant la mise à disposition des pièces exposées ainsi que la rémunération forfaitaire au titre du droit d'exposition. Elle prévoit également deux ateliers de broderie à destination du public.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et Claire Stenta brodeuse pour l'exposition « Claire Stenta – broderies » du 8 avril au 24 mai 2026.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée au présent rapport**
- 

APPROUVE à l'unanimité

**16- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Adhésion au réseau Sites Etonnants de Corrèze Tourisme**

*Sites étonnants* est le nom d'un réseau de sites touristiques développé par l'agence départementale Corrèze Tourisme. Il regroupe et vise à promouvoir 16 sites touristiques majeurs du territoire de la Corrèze, mis particulièrement en lumière sur leur site internet ([https://www.tourismecorreze.com/fr/tourisme/les\\_sites\\_étonnants.html](https://www.tourismecorreze.com/fr/tourisme/les_sites_étonnants.html)).

Outre une visibilité sur le site internet, l'adhésion à ce réseau permet de figurer sur la brochure papier *Sites étonnants* diffusée à 27 000 exemplaires dans tous les offices de tourisme du département, dans de nombreux hébergements et sites de visite. Grâce à un *Pass Inter'Sites*, qui permet au public de bénéficier d'un tarif préférentiel en circulant d'un site étonnant à l'autre, le réseau offre la possibilité de bénéficier de la fréquentation des sites majeurs de la Corrèze (Château de Turenne, Pans de Travassac, Jardins de Colette etc...).

Les sites adhérents au réseau bénéficient également d'un accompagnement de Corrèze Tourisme pour s'inscrire dans la démarche du label *Destination d'Excellence*.

Depuis son ouverture en avril 2024, la Cité de l'accordéon et des patrimoines s'est inscrite dans différents réseaux portés par Corrèze Tourisme : *la Corrèze en famille, la Corrèze Tout un programme, le Pass Corrèzien*.

Aujourd'hui pour accroître la visibilité de la Cité, il est proposé l'adhésion au réseau Sites étonnants pour un coût annuel de 475 euros. Il est également proposé de mettre en place un tarif destiné au Pass Inter'Sites à 6 euros (au lieu de 8 euros plein tarif).

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'adhésion de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines au réseau Sites étonnants de Corrèze Tourisme**
- **d'approuver la mise en place du Pass Inter'Sites et d'un tarif spécifique à 6 euros.**

APPROUVE à l'unanimité

**17-Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et la DSDEN de la Corrèze pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs**

Ouvrir l'Ecole sur le monde, développer les pratiques artistiques, culturelles et sportives mais également suivre l'évolution de la réglementation, conduisant parfois les enseignants à rechercher des partenaires extérieurs.

Complémentaire de l'enseignement dispensé par le professeur des écoles, sans jamais se substituer à lui, mais en apportant une qualification, un savoir-faire technique, un regard artistique ou un témoignage concourant à la poursuite des objectifs définis dans le projet, l'intervention extérieure constitue une ressource qui peut s'avérer précieuse.

Aussi, la Ville de Tulle a convenu, avec la Direction académique des services de l'Education Nationale de la Corrèze de mettre à disposition des différentes classes primaires un ou plusieurs intervenants extérieurs dans le cadre d'activités Musique et Danse, étant précisé que, lors de ces interventions, les grandes orientations pédagogiques applicables dans le département seront respectées.

Une convention définissant notamment les conditions d'organisation de ces interventions a été rédigée à cet effet.

Ladite convention est conclue pour l'année scolaire et ce, pour une année. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sous réserve de produire l'agrément des intervenants, les plannings d'intervention et le projet pédagogique mis à jour.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à la signer**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « C'est une excellente nouvelle. Ça permet à certains enseignants du Conservatoire d'aller dans les écoles et ça permet aussi aux élèves qui n'ont pas l'habitude de voir ces enseignants de participer aux ateliers. »

APPROUVE à l'unanimité

### **18- Approbation de la convention entre la Ville de Tulle et le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL)**

Considérant que, la Ville de Tulle, par l'action de son Conservatoire de Musique et de Danse, et le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL) partagent des valeurs communes pour favoriser la participation à la vie culturelle et s'inscrivent sur un territoire commun.

Considérant que la Ville de Tulle et le CRMTL s'engagent à développer et à formaliser un partenariat afin de renforcer la promotion des valeurs qu'ils partagent, et, des actions et outils qu'ils développent.

Le CRMTL et la Ville de Tulle décident de réaliser en commun les représentations de fin d'année scolaire du Conservatoire de Musique et de Danse qui se dérouleront du 25 au 31 juin 2026 à la salle de l'Auzelou à Tulle (19).

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le CRMTL et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

### **19- Mise à la réforme d'un instrument de musique hors d'usage**

Considérant que le Conservatoire gère un parc instrumental qu'il met à la disposition des élèves par location,

Considérant que ce parc instrumental, très utilisé, vieillit et que certains instruments et accessoires sont usagés et non réparables,

Considérant qu'il convient de mettre à la réforme les instruments de musique et accessoires dont la liste est mise en annexe,

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la sortie de l'inventaire du Conservatoire de l'instrument de musique suivant :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>MODELE</b>	<b>N° INVENTAIRE</b>	<b>ANNEE ACHAT</b>
<b>CONTREBASSE</b>	<b>RDA 4/4</b>	<b>C41</b>	<b>-</b>

APPROUVE à l'unanimité

## **20- Application d'une réduction tarifaire pour les élèves musiciens de l'Harmonie des Enfants de Tulle inscrits au Conservatoire**

Dans le cadre de la politique de soutien à la pratique musicale collective et du partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse et l'Harmonie des Enfants de Tulle, il est proposé de confirmer l'application d'une réduction tarifaire spécifique aux élèves concernés.

Pour mémoire, cette disposition financière existait jusqu'à présent et permettait aux élèves musiciens de l'Harmonie de bénéficier d'une réduction de 50 % sur la tarification des enseignements supplémentaires suivis au Conservatoire, en complément de leur discipline principale. Cette mesure, bien que toujours appliquée dans les faits, a toutefois été retirée de la convention signée en 2025.

Il est donc proposé de réinscrire explicitement cette disposition, afin de sécuriser le cadre administratif et financier du partenariat.

La réduction de 50 % concernera les élèves musiciens de l'Harmonie des Enfants de Tulle inscrits au Conservatoire et sera appliquée sur le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette mesure vise à :

- encourager l'engagement des élèves dans une pratique musicale collective,
- reconnaître l'investissement que représente la participation à l'Harmonie,
- renforcer les liens entre les structures d'enseignement artistique et les ensembles musicaux du territoire,
- favoriser l'accès et la poursuite des apprentissages musicaux.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette disposition tarifaire.**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « Il s'agit de confirmer une réduction tarifaire pour ces élèves qui sont à la fois membre de l'Harmonie et suivent des cours au conservatoire. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est tout à fait normal vu l'investissement que cela représente au travers de leur présence au sein de l'Harmonie. »

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « Absolument puisque ce sont eux qui sont là dans toutes les cérémonies et pas seulement. »

APPROUVE à l'unanimité

## **21- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle, Monsieur Laurent SCHERER et l'Association la Maison ROHMER pour un dépôt d'archives**

Dans le cadre du projet de valorisation de la maison natale du grand cinéaste Français, Maurice SCHERER connu sous le nom d'Eric ROHMER, située au 95 rue de la Barrière, ses enfants ont souhaité déposer une partie des archives familiales aux Archives municipales de Tulle (voir la liste des dossiers déposés en annexe).

L'intérêt de ces documents réside dans le fait qu'ils permettent de mieux appréhender l'histoire d'Eric ROHMER, grand cinéaste Français du XXe siècle et, à travers eux, une partie de l'histoire de la Ville de Tulle.

Ce dépôt est régi par une convention qui en définit les termes. Ainsi, dans le cadre de ce dépôt révocable, les déposants restent propriétaires du fonds d'archives.

Le fonds Eric ROHMER sera conservé aux Archives municipales de la Ville de Tulle dans la série S.

**Il est demandé au Conseil municipal :**

- **d'approuver le dépôt d'archives appartenant à la famille SCHERER aux Archives municipales de la Ville de Tulle.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN :* « Ce sont des archives extrêmement précieuses pour la Ville et pour feu l'artiste. »

APPROUVE à l'unanimité

**- PÔLE RESSOURCES**

**PERSONNEL -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

**22- Modification du tableau des effectifs**

**Budget Ville**

- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein du Service Scolaire, il convient :
  - de créer au 5 février 2026 :
    - un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
    - un poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe à temps complet,
    - un poste d'adjoint d'animation principal de première classe à temps complet
  - de supprimer au 31 juillet 2026 :
    - un poste d'agent de maîtrise à temps complet
    - un poste d'adjoint d'animation principal de première classe à temps complet
- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein de la collectivité, il convient :
  - de créer au 5 février 2026 :
    - un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet,
    - un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet
    - un poste de technicien principal de deuxième classe à temps complet,
    - un poste de technicien principal de première classe à temps complet.
    - deux postes d'adjoints technique

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.**

APPROUVE à l'unanimité

**23- Mise à disposition d'un adjoint du patrimoine principal de première classe auprès du Centre de Santé Municipal - Approbation de la convention afférente**

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, un agent de gestion administrative bénéficie d'une mobilité interne au sein du Centre de Santé de la Ville de Tulle à raison de 0,5 ETP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée d'une année.

Cet agent ayant donné son accord pour une mise à disposition individuelle dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'acter la convention de mise à disposition afférente pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver le document afférent ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

APPROUVE à l'unanimité

**AFFAIRES GENERALES -**

*Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER*

**24- Approbation de l'avenant de résiliation de la convention de mise à disposition d'un local sis Place de la Bride « Turgot Haut » liant la Ville de Tulle et l'Association des Assistantes Maternelles de la Corrèze**

La Ville de Tulle met à la disposition d'associations ou de syndicats des locaux pour leur activité.

Ces aides doivent être formalisées par la signature d'une convention.

Les modèles utilisés ont dû faire l'objet de quelques modifications. Ainsi, par délibération du 11 avril 2023, une convention de principe a été approuvée.

L'Association des Assistantes Maternelles de la Corrèze occupe des locaux dans le bâtiment « Turgot Haut » sis Place de la Bride et a signé la convention requise.

Elle a, néanmoins, indiqué qu'elle souhaitait résilier la convention qui la lie à la collectivité et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant de résiliation afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **25- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Association des Louvetiers pour la mise à disposition d'une cage en vue de la capture de sangliers**

Cette année, un nombre croissant de riverains (quartiers Clémenceau, Audiau, Bachellerie, Fontaines, 13 vents, Maillard, Materre, Virevialle) a signalé à la Ville de Tulle des dommages causés par des sangliers sur leur propriété.

En réponse à la prolifération massive des sangliers, les lieutenants de la louveterie, sous la supervision du Préfet, mettent en place des opérations de piégeage pour ces animaux sauvages, en particulier dans les zones où la chasse s'avère complexe (à proximité de résidences, de routes, etc.).

Pour les soutenir dans leur action contre la multiplication de ces animaux, la Ville souhaite acquérir une cage piège.

Dans un premier temps, cette cage sera prêtée à l'association des louvetiers de la Corrèze pour contrôler les populations de sangliers dans la commune de Tulle.

Il convient, par conséquent, d'établir une convention pour la mise à disposition de ce matériel.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de principe afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Cette convention sera signée lors de chaque prêt de la cage.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il y en a vraiment beaucoup, c'est vraiment un problème. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Nous avons eu une battue administrative, il y a une quinzaine de jours qui s'est soldée par un échec total.

Je voudrais saluer le travail qui est fait par la Société de Chasse de Naves parce qu'elle a désormais les droits qui lui ont été donnés par la Société de Tulle.

Nous avons des attaques dans le monde agricole qui sont répétées, systématiques.

J'ai fait déplacer sur mon exploitation un expert agricole, diligenté par la Fédération de Chasse de la Corrèze qui m'a donné ce chiffre. Ce sont les agglomérations de Tulle et de Brive qui ont le plus de sangliers en termes de densité.

Le paysan, à la différence de l'agriculteur, est conscient de son écosystème.

J'ai vécu à Bourelou dans un endroit où, quand j'étais enfant je n'ai jamais vu un animal à poils. Il n'y avait pas de chevreuils. Il n'y avait pas de sangliers, de lièvres. Il n'y avait rien.

A partir des années 80-90, les Fédérations de Chasse ont introduit des animaux, du gibier qui a proliféré et, avec une certaine réussite, nous avons maintenant des renards, des blaireaux, des hérons.

Mais nous avons des sangliers qui sont de véritables activistes, qui passent sur nos propriétés quinze, vingt fois par an. Et quinze à vingt fois par an, il faut refaire les prairies.

Chaque fois on ne va pas diligenter un expert pour se faire dédommager parce que les dédommagements sont dérisoires. En revanche, c'est évident que nos prairies sont particulièrement dégradées.

Je pense que les collectivités se doivent de sortir de ces représentations boboïstes où on laisserait supposer qu'on pourrait faire croître ad vitam aeternam des populations de gibiers.

Je vais vous donner un exemple que m'a donné cet expert. Une laie sanglier peut commencer à se reproduire au bout de huit mois. Elle va avoir une portée de cinq éléments.

En trois ans, elle va avoir deux portées de quinze individus.

Donc, je vois passer sur la colline d'en face, des congrégations de sangliers d'une vingtaine de membres.

Mon voisin n'aura aucune production. Il a travaillé et ne pourra rien faire. C'est une jachère qu'il va construire.

J'entends les chasseurs qui se déplacent et j'entends aussi le comportement des automobilistes qui sont confrontés à leur présence, qui les insultent et envoient la Police. Ils les considèrent, non pas comme des braconniers, mais des tueurs invétérés et qui ne perçoivent pas du tout le caractère de régulation que font ces chasseurs.

Nous avons la chance d'avoir à Naves une équipe d'une vingtaine de personnes, plutôt jeunes ce qui n'est pas le cas à Tulle puisqu'ils sont plutôt vieillissants.

Nous avons une vraie problématique parce que nous avons une dégradation continue qui est maintenant difficile à accepter si l'Etat, les collectivités ne portent pas un regard précis et attentif sur ces situations.

J'entends à l'Agglo des imbécilités : il faut replanter des haies pour faire des écosystèmes. Jamais l'écosystème Corrèzien n'a été aussi riche. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Pas en oiseaux. « Ce n'est pas vrai ». »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Pas en oiseaux parce que nous ne sommes pas dans des régions céréalières. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Non, on a 40 % d'oiseaux en moins. Il ne faut pas dire ça. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous savez où sont faits les atlas des insectes diligentés par la commune de Naves ? Je vais vous donner une lecture de ce territoire.

Vous savez où ils font leurs prélèvements ? Dans la bretelle de l'autoroute. Voilà la perception d'un territoire qu'on a à partir de l'entrée d'une autoroute de la Corrèze. C'est hallucinant !

Donc il va bien falloir réfléchir un peu à la conciliation entre des écosystèmes naturels qu'il faut savoir préserver mais il faut savoir aussi les réguler.

Ce n'est pas d'un côté le monde agricole qui serait dans une logique « on tue tout » et d'une autre côté les propriétaires parcellaires dans les périphéries urbaines qui eux, seraient entre l'acceptation et la renonciation.

Là, je crois qu'il y a un vrai travail d'éducation à faire parce que ces animaux-là sont en train de prendre une place de plus en plus envahissante dans nos territoires.

Pour vous donner un exemple. La Région du Var est la région où la forêt est la plus étendue. On y tue 30 000 sangliers parce que si on ne fait pas ça on va avoir une peste porcine qui va tous les éradiquer mais qui va donner d'autres parasites à d'autres animaux.

C'est une attention particulière, ce soir, à la lumière de cette proposition. Qu'est-ce qu'on en fait ?

Les louvetiers, j'ai appris cela, sont en concurrence avec les Sociétés de Chasse. Les louvetiers pensent que les Sociétés de Chasse ne tirent pas suffisamment sur les sangliers quand ils les lèvent. Il y a un antagonisme entre les acteurs étatiques et puis les Sociétés de Chasse.

Vous vous retrouvez au milieu. Il y a la Fédération d'un côté, la Société de Chasse de l'autre et l'Etat. Vous êtes au milieu et c'est un billard. Personne ne veut rien faire et vous vous retrouvez le dimanche matin à refaire vos prés. Voilà la réalité. »

*Monsieur Clément VERGNE* : « Le gros souci qu'il y a à l'heure actuelle, c'est le partage du territoire et le partage de l'espace rural.

Il y a quand même des notions fondamentales de propriété on ne peut pas l'enlever par rapport à ça mais il y a aussi cette dimension de la nature comme bien commun.

Par rapport aux sangliers, on est un peu à cheval.

La lecture de Raphaël était juste par rapport au fait que cette population de gibiers n'existait pas avant à ce niveau.

Les arguments des Fédérations de Chasse, étaient de dire que, par exemple, la pratique de l'agrainage c'était pour éloigner des zones de culture, mais en même temps on en a fait de l'élevage.

Puis, il y a eu les hybridations avec les porcs d'élevage. Ça fait qu'aujourd'hui on a des populations qui sont intenables dans les campagnes, des agriculteurs qui « jettent l'éponge », des signaux contradictoires avec des enjeux du Ministère qui demande plus d'autonomie au sein de l'exploitation mais on n'arrive plus à cultiver sur les exploitations.

Nous parlions tout à l'heure des incohérences au sein de la cité mais il y a aussi des incohérences au niveau du partage de l'espace rural et des enjeux qu'on donne à l'agriculture Française et qui sont contradictoires aux réalités du terrain.

On partage beaucoup dans les échanges commerciaux que l'on a entre la France et l'Italie. Nous voyons les retombées des politiques MELONI.

C'est quand même triste que ce soit un gouvernement d'Extrême Droite qui donne un signal clair à l'agriculture et que nous, en France, avons 30 missions différentes mais n'avons pas de lignes et de caps clairs pour l'agriculture.

En Italie, ils ont des politiques d'investissements massifs dans leurs élevages et ils sont capables de mettre sur la table des prix pour acheter les broutards français qu'on n'a jamais vu dans l'histoire de l'agriculture française. On est à 6 €.

Voilà, ce dont on a besoin en France, c'est un cap politique clair, c'est-à-dire qu'on confie une mission à l'agriculture mais qu'elle soit cohérente et pas prise dans des stratosphères Parisiennes mais prenne réellement en considération les préoccupations du terrain et en ouvrant les discussions à tous les syndicats. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Bien sûr. Merci Clément pour cette appropriation du dossier MERSOSUR. »

*Madame Ana-Maria FERREIRA* : « C'est une réalité en Corrèze. Je crois que c'est interdit maintenant et c'est pourquoi je ne comprends pas.

Vous avez des chasseurs qui viennent cultiver des terres pour faire du maïs et qui alimentent ces animaux. Ce sont des distributeurs. L'animal tape dedans et vient se nourrir largement.

Ce qui est étonnant c'est que, normalement, en termes de reproduction, une laie va porter 3 marcassins et là on est à des portées de 15. Je ne sais pas s'il y a un mélange avec les vrais cochons mais il doit y avoir un problème quelque part.

Ou ils sont très nourris et du coup ça fonctionne. Mais il y a un problème.

Vous avez l'air, Monsieur CHAUMEIL, au fait sur le cochon et peut-être vous pouvez m'éclairer. Pourquoi les portées sont aussi importantes et pourquoi on laisse encore des distributeurs ? »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « On rejoint un sujet dont nous avons parlé précédemment : la forêt qui n'est pas entretenue et devient un lieu de protection et puis un lieu de prospection pour les chasseurs parce qu'ils ne peuvent pas y accéder tout simplement.

Donc que se passe-t-il ? Réchauffement climatique.

Avant quand vous aviez une laie qui avait 8 mois et qui avait une portée de 4-5 individus et pendant l'hiver s'il y en avait un qui survivait, c'était grand max.

Aujourd'hui, les hivers sont plus doux et il y a de la nourriture. Il y a des glands et il y a des châtaignes car plus personne ne les ramasse.

C'est pour ça qu'on a des générations de laies qui prospèrent allègrement parce qu'on a notamment des espaces agricoles avec des déprises car dès que ce n'est plus mécanisé, tout est abandonné.

Comme on est dans les périphéries urbaines, il y a de la nourriture. Dans les jardins, ils viennent prendre vos crocus, ils viennent manger tout ce qu'ils peuvent attraper.

Ils vont où ils ne sont pas chassés et ils établissent des circuits qui sont toujours les mêmes. Les chasseurs aujourd'hui ne peuvent plus pratiquer l'agrainage.

*Madame Ana-Maria FERREIRA* : « J'en ai derrière chez moi. Avant c'était mécanique et maintenant c'est électronique et tous les quarts d'heure cela envoie de la nourriture. »

## **MOTION-**

### **Motion de soutien au recours contre l'accord UE-MERCOSUR et demande de transmission devant la Cour de Justice de l'Union Européenne**

Considérant les 4000 exploitants agricoles qui constituent un pilier de l'économie et de la vie sociale corréziennes,

Considérant les difficultés croissantes du secteur agricole, confronté à une baisse structurelle des revenus et à une érosion continue du nombre d'exploitations, menaçant la vitalité de nos zones rurales,

Considérant que l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment 99 000 tonnes de viande bovine, 180 000 tonnes de volaille et 190 000 tonnes de sucre, qui viendront concurrencer directement nos productions locales,

Considérant que cette concurrence est foncièrement déloyale, les produits importés ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales rigoureuses imposées aux agriculteurs français et européens, notamment concernant l'usage de pesticides interdits dans l'UE, d'hormones de croissance ou de farines animales,

Considérant les risques sanitaires avérés pour les consommateurs européens, comme en témoigne la détection en 2024 de résidus d'hormones interdites dans des lots de viande importés du Brésil,

Considérant que cet accord menace directement la survie de 30 000 éleveurs en France et pourrait entraîner une chute de 10 à 15 % des prix de la viande bovine, accélérant la disparition d'exploitations agricoles sur notre territoire et favorisant la désertification rurale,

Considérant que, dans un contexte géopolitique instable, où les autorités militaires alertent sur les risques de conflits majeurs, la dépendance accrue à des voies d'approvisionnement maritimes lointaines et vulnérables constitue une atteinte grave à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union Européenne, qui est un intérêt stratégique fondamental,

Considérant que les mécanismes de protection prévus, telle la clause de sauvegarde, sont notoirement insuffisants, complexes à activer et d'une efficacité limitée, et que l'accord est dépourvu de clauses miroirs effectives garantissant une réciprocité des standards de production,

Considérant qu'un projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne a été solidement argumenté, invoquant une erreur manifeste d'appréciation des instances européennes, une violation du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs économiques et un détournement de pouvoir,

Considérant l'urgence d'agir, la signature formelle de l'accord par le Conseil de l'Union Européenne étant prévue pour le 12 janvier 2026, rendant toute action ultérieure plus complexe,

Considérant qu'il relève de la compétence et du devoir du Conseil Municipal de défendre les intérêts économiques et sociaux de son territoire et d'exprimer les préoccupations légitimes de ses habitants ; au besoin en intervenant volontairement à l'instance engagée par l'Etat,

### **Le Conseil Municipal de la Ville de Tulle**

- **Réaffirme son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union Européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.**
- **Demande solennellement au Gouvernement Français, et en particulier à Monsieur le Premier Ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.**
- **Fonde cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « J'ai lu un article du Figaro il y a 2 jours avec cette démarche qui devait être faite par les collectivités et je me dis, est-ce que j'interpelle le Maire ?

Je suis très heureux que cette motion soit faite puisque c'est une démarche que peuvent entreprendre les collectivités auprès des instances européennes pour porter leur insatisfaction à l'établissement de ce marché du MERCOSUR.

Il est évident que derrière ces enjeux, pour nous c'est tout un modèle. Je ne peux pas parler car je ne suis pas un agriculteur.

Je vis une vie agricole mais mes revenus ne sont pas déterminés par mes revenus agricoles, mais c'est un mode de vie. C'est un rapport au territoire, c'est un rapport à nos paysages, à l'écosystème dans lequel nous vivons.

C'est tout cela qui est en jeu et c'est évident que l'on voit se dessiner ce qui s'est passé avec cette logique libérale des années 90, c'est l'extinction de l'industrie Française sous couvert d'aller chercher des prix plus compétitifs en d'autres lieux.

Le monde agricole est un monde formidable, magnifique. C'est un monde qui est aussi désespéré, du travail, du labeur, du sacrifice.

Il y a des suicides. Il y a toutes ces familles qui ne se feront pas parce que vous avez des célibataires qui passent leur vie à s'échiner sur un projet.

Aujourd'hui, j'ai demandé à mon dentiste combien il fallait pour s'installer. Il m'a répondu qu'il fallait compter entre 300 000 et 400 000 €.

Pour un jeune agriculteur qui reprend une exploitation, il lui faut au moins 600 000 €, pour un revenu qui ne sera pas la moitié du SMIC.

Voilà la réalité de ce qu'on a fait du monde agricole.

On dit souvent, bien sûr c'est renvoyé à une lecture de l'Extrême Droite, paysan - pays mais cette réalité-là c'est la dernière identité territoriale que porte ce mandat.

Ailleurs, elle s'est évanouie. Elle s'est évanouie dans le consumérisme.

L'identité maintenant comme vous le disiez tout à l'heure, c'est ce que je porte. Ce n'est plus mon territoire.

Ce sont des Mohicans et il est évident que ce marché du MERCOSUR va, malgré ou bon gré, je ne sais pas, détruire ce monde agricole et on le regarde, nous, dans une logique qui est celle d'une logique néolibérale, une logique outrancière qui va détruire les dernières personnes qui sont enracinées dans leur territoire et qui, demain, ne seront que des citoyens du monde.

C'est vrai que je trouve assez heureux que la collectivité marque cette intention, marque aussi cette attention même si sur la Ville de Tulle on a seulement quatre exploitations.

Je voudrais revenir à ce que vous disiez sur le repas des aînés. Le repas des aînés, c'est quoi ?

C'est une sociologie. C'est l'histoire d'une génération et c'est évident que l'histoire de cette génération qui naît au sortir de la guerre avec d'énormes souffrances dans son enfance, mes parents en sont, comme d'autres, les témoins, et après ce sont les « 30 glorieuses » où la famille, le travail, la patrie, la nation, le savoir-faire ont construit des individualités.

La difficulté que nous avons aujourd'hui, les populations qui arrivent, c'est que nous ne sommes plus dans des modèles de sociétés où le travail construit une identité, où le travail s'ancre dans une territorialité. C'est ça la difficulté quand je vous dis : paupérisation aujourd'hui, ghettoïsation demain.

Aujourd'hui nous sommes dans une société du loisir. C'est une société de l'otium contre une société du negotium.

C'est une société de la consommation, une société du numérique. C'est une société où on n'existe que par l'acte de consommation.

Les collectivités vont le prendre de plein fouet. Bien sûr, je demande et je crois en des lendemains meilleurs mais je crois aussi une chose, c'est que le roman d'anticipation que nous avons lu, les dystopies que nous lisons lorsque nous avons 20 ans, se réalisent aujourd'hui.

Elles sont là et les lendemains qui chantent, c'est « Big Brother » et c'est chacun d'entre nous qui le construit sur Facebook.

C'est ça la réalité. C'est-à-dire que les cauchemars des années 80 sont en train de devenir les réalités des années 2020. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Raphaël.

Sur le MERCOSUR, je suppose que c'est voté à l'unanimité.

ADOPTÉE à l'unanimité

*Monsieur Bernard COMBES* : « Concernant les sangliers, effectivement, c'est un vrai problème mais on va essayer de le régler comme tous les autres.

C'est l'avant dernier Conseil Municipal de cette mandature. Il en reste un qui sera le 3 Mars prochain.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie de la richesse de nos débats. »

Tulle, le 27 janvier 2026

La séance est levée à 9h30

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

